

# SYNDICALISME *universitaire*

## SGEN - CFDT

**Par la grève  
et l'action pédagogique  
imposons  
des transformations durables**

- page 2 Avec la C.F.D.T.  
3 « Une mauvaise action »  
4 Le S.G.E.N. dans la crise  
7 Les négociations dans la Fonction  
publique  
9 Autour des négociations  
14 Un long jour et une longue nuit (4  
et 5 juin)  
15 Ce que le S.G.E.N. a défendu dans  
la négociation  
16 Ce que le S.G.E.N. a demandé  
18 Ce qui a été obtenu  
19 Recherche et Enseignement supé-  
rieur : conférence de presse  
24 Action pédagogique

*Ce numéro a été rédigé collectivement pendant la  
crise par les permanents, les membres du B.N. présents  
au secrétariat : H. Angeville, Bazin, Bénétou, Bouret,  
L. Cartier, Caspard, Duquesne, S. Malaquin, Martinet,  
Montagnier, Panier, Piednoir, Piétri, Pinoteau, Vignaux.*

HEBDOMADAIRE  
DU SYNDICAT  
GÉNÉRAL DE  
L'ÉDUCATION  
NATIONALE

N° 464 — 13 JUIN 1968

# Avec la C.F.D.T.

Il est, évidemment, trop tôt pour porter un jugement définitif et complet sur le comportement de notre Confédération, tout au long de la crise qui vient de secouer si rudement le pays.

Ce jugement, il appartiendra d'abord aux adhérents de la C.F.D.T. de le formuler, lorsqu'ils seront en possession de tous les éléments d'appréciation (1). L'auteur de ces lignes voudrait se contenter, pour le moment, de dégager quelques aspects de l'action des dirigeants confédéraux qui marqueront, en tout état de cause, l'originalité des interventions de la C.F.D.T. tant dans le domaine purement social que dans celui de la politique.

## Démocratisation et pouvoir syndical

La déclaration faite, par Eugène Descamps, dès l'ouverture des « négociations de Grenelle » marque bien la préoccupation essentielle et constante qui fut celle de la C.F.D.T. :

« Nous sommes, ici, portés par un profond mouvement populaire, qui met en cause, d'une façon fondamentale, les structures sclérosantes et de classe d'une société où les hommes ne peuvent exercer librement leurs responsabilités, ni dans les entreprises, ni dans les universités. Le sens profond du mouvement étudiant est de même nature que celui mené par les travailleurs qui veulent substituer des structures démocratiques à la monarchie industrielle et administrative... C'est pourquoi la C.F.D.T. exige que les problèmes posés par la démocratisation de l'université et de l'enseignement soient résolus dans les plus brefs délais. Elle est prête, pour sa part, à y apporter sa contribution... »

Ce combat prioritaire pour la démocratisation, la C.F.D.T. l'a mené partout, à tous les niveaux de



discussion. Son premier objectif fut d'obtenir la reconnaissance et le développement des droits syndicaux, aussi bien dans les entreprises privées que dans les administrations publiques et dans l'Education nationale (2).

Les résultats obtenus, dans ce domaine, ne sont pas négligeables (3), mais il faut bien convenir que des succès plus importants, et peut-être décisifs, auraient pu être arrachés au patronat et au pouvoir si la C.F.D.T. avait été mieux soutenue, dans ce domaine, par ses partenaires syndicaux, qui, pour certains, attachaient, visiblement, beaucoup plus d'importance à des avantages matériels à effet immédiat (augmentation de salaire), qu'au problème de la promotion collective des travailleurs.

## Relèvement prioritaire des bas salaires

La revalorisation, très importante, du S.M.I.G. et du S.M.A.G. apparaîtra, à juste raison, comme l'un des résultats les plus significatifs de cette longue lutte. Il s'agit là de l'aboutissement d'une des revendications prioritaires mise en avant, depuis fort longtemps, par la C.F.D.T., et inscrite en bonne place dans la plateforme commune du 10 janvier 1966 (accord C.G.T.-C.F.D.T.).

Dans le même esprit, les délégations C.F.D.T. qui ont participé aux « négociations de Grenelle » et à celles engagées avec le gouvernement pour la Fonction publique, ont défendu, avec opiniâtreté, le principe d'une revalorisation des salaires et traitements profitant, en premier lieu, aux catégories les plus défavorisées. Ces mêmes délégations n'ont pas soutenu la hiérarchisation intégrale des augmentations de salaires, défendue par d'autres organisations, et elles ne se sont pas battues non plus pour obtenir une revalorisation aussi élevée que celle réclamée, par exemple, par la C.G.T. (augmentation des traitements de base de l'ordre de 26 % !).

## Interventions auprès des formations politiques

Il est apparu normal aux responsables de la C.F.D.T. de rester en contact étroit avec toutes les formations et personnalités de la gauche non communiste, tout

(Suite page 23)

# "Une mauvaise action"

**A**U soir du 9 juin, l'intervention du Premier Ministre dans la grève de l'Education nationale a accru la tension d'une manière qui doit être signalée et retenue.

Nous ne chercherons pas si la carrière de M. Pompidou l'empêche de comprendre ses anciens collègues lorsqu'ils s'engagent massivement, soutenant et prolongeant l'effort exceptionnel d'une grève de longue durée, pour des motifs autres que l'insuffisance de leurs rémunérations : à savoir les conditions de leur travail d'éducateurs, leurs rapports d'enseignant et ceux de leurs élèves avec l'administration, le fonctionnement des établissements, celui du service public dans son ensemble. Agir par conscience de ces problèmes d'intérêt général, c'est là toute la « mauvaise action » dont le Premier Ministre accuse « certaines organisations syndicales » dont la nôtre.

En dépit de ces propos, la poursuite de la grève, le vendredi 7 et le samedi 8 juin, par plusieurs de nos sections départementales du Premier Degré, n'était pas une « agitation » vide de sens, mais l'expression d'un mécontentement profond qu'a motivé l'inattention gouvernementale aux problèmes de réforme de ce degré d'enseignement, assise de tout l'édifice de l'Education nationale.

Nos camarades du Premier Degré ont ainsi exprimé un mécontentement du même ordre que celui du « secondaire ». Nos collègues des lycées et des C.E.S. n'ont pas attendu la parole de M. Pompidou pour savoir que les « conditions d'organisation de l'enseignement secondaire » posent des problèmes dont la solution technique ne peut être formulée en vingt-quatre heures ; sur

« leurs conditions de travail » également mentionnées par le Premier Ministre, ils savent que l'un de ses prédécesseurs a institué en 1964 une commission d'études à participation syndicale : qu'a-t-on fait de ces conclusions ?

Après cette expérience, et bien d'autres, sous la V<sup>e</sup> République, comment les enseignants pouvaient-ils ne pas juger trop vagues les perspectives d'études sur ces problèmes majeurs indiqués dans le « relevé des conclusions » de la négociation des 4-5 juin 1968.

Nous avons exposé cette situation au ministre de l'Education Nationale. Le Gouvernement n'en a tenu nul compte : les propos de son chef nous l'ont montré dimanche soir. Pourquoi ne pas admettre pour les enseignants des lycées et C.E.S. ce qui a été accordé aux personnels de C.E.T., avec qui les discussions vont se poursuivre pour examiner un contentieux qui s'aggrave depuis plusieurs années ?

Depuis dix ans, malgré ses réserves sur le régime politique constitué en 1958, notre organisation n'a cessé de saisir toute occasion d'apporter sa contribution à l'amélioration du service public de l'enseignement et la recherche. Dans la crise universitaire et sociale de mai-juin 1968, les responsables du S.G.E.N. ont agi selon leur conscience de citoyens responsables, une responsabilité dont ils ont gardé le sens sous un régime qui travaillait à le détruire.

Ceci nous donne le droit de voir dans l'attitude du Premier Ministre ou l'effet d'une incompréhension totale de ses anciens collègues ou « une mauvaise action ».

P. VIGNAUX.

## S. G. E. N. - A. D. A.:

Après la mort du sénateur Robert-F. Kennedy, le secrétaire du S.G.E.N. a adressé le 9 juin, au professeur J.-K. Galbraith, président d'American for Democratic Action, le télégramme suivant :

« En ce jour de deuil national dans votre pays, notre pensée va aux libéraux américains qui continuent le combat contre la pauvreté, la discrimination raciale et la guerre : combat dans lequel sont tombés les deux frères J.-F. et R.-F. Kennedy.

Les événements nous ont empêché de rendre compte des entretiens qui, au soir du vendredi 10 mai, se sont déroulés au siège du syndicat avec notre ami J.-K. Galbraith qui nous avait réservé sa soirée. A ces entretiens, suite de notre lettre à A.D.A. sur la paix au Vietnam, ont participé, avec des responsables S.G.E.N. (tous degrés) une délégation du Bureau confédéral de la C.F.D.T., une délégation de l'Union Régionale Parisienne, des membres du Club Jean-Moulin, dont Pierre Uri qui a conduit l'échange de vues sur les problèmes économiques.

# Le S.G.E.N. dans la crise

(Vue générale chronologique)

## 3 - 13 mai : de l'intervention de la police à la Sorbonne à une journée de grève générale

Les communiqués de notre organisation durant cette période ont été publiés dans S.U. N° 462, p. 5, et N° 463, pp. 4-6. La connaissance de ces textes et de ceux qui seront cités dans cette chronique permet seule de discuter des positions du S.G.E.N. ; on ne saurait en juger valablement d'après les citations tronquées que l'on a pu lire dans la presse ou entendre à la radio (cf. S.U. N° 463, p. 6 : **Sur les communications**).

La note du Secrétariat national de notre section de l'Enseignement supérieur (Piétri, Piednoir, Mayeur) dans le précédent S.U. (N° 463, p. 6), a apporté une première explication de ces prises de position approuvées le 9 mai par le Bureau national du Syndicat général ; sans laisser confondre ses buts fondamentaux de syndicat universitaire démocratique avec les tendances déjà manifestées de certains groupes à l'œuvre, dès l'origine, dans le « mouvement », le S.G.E.N. se devait de :

1° Participer, par les militants de ses sections d'établissement aux discussions qui s'ouvriraient « à la base » entre enseignants et étudiants sur l'avenir des universités ;

2° Dénoncer les brutalités policières et

contribuer à rendre possibles les discussions constructives, d'une part en créant les conditions de manifestations de masse à caractère politique (7 et 8 mai), et d'autre part en travaillant à effacer les absurdes condamnations en flagrant délit du 5 mai ;

3° Expliciter la solidarité entre, d'une part les étudiants, et d'autre part les travailleurs syndicalement organisés, afin de ne pas laisser isolé le mouvement étudiant et d'empêcher que les rapports étudiants-ouvriers soient utilisés pour une propagande délibérément orientée contre les organisations syndicales.

La participation du S.G.E.N. à la grève générale et aux manifestations de masse du 13 mai est l'expression la plus significative de cette politique syndicale.

La « directive » du 12 mai (S.U. N° 463, p. 6), aussitôt développée dans un article de « Syndicalisme » (Des Comités d'entreprise dans l'Université, N° du 16 mai), montre à quelles nouvelles structures universitaires est susceptible d'aboutir « le mouvement » dont un syndicalisme démocratique peut dégager l'aspect positif en demeurant à son point de vue propre. Point de vue exprimé dans le communiqué du 14 mai dernier des textes déjà publiés (S.U. N° 463, p. 6).

## 14 - 24 mai : de la grève généralisée à la négociation tripartite

Le Premier Ministre est revenu d'Afghanistan le samedi 11 mai ; le Président de la République part le mardi 14 pour la Roumanie d'où il reviendra le samedi 18.

Le mardi 14, les groupes de la F.G.D.S. et du P.C. déposent à l'Assemblée nationale une motion de censure condamnant la politique universitaire et la politique sociale du Gouvernement ; discutée les 21-22, cette motion sera repoussée le mercredi 22. En même temps que le départ du Gouvernement, l'opposition a réclamé des élections générales.

C'est encore le 14 mai qu'à l'usine Sud-Aviation de Nantes commence une grève avec occupation : premier acte du plus formidable mouvement de « grève généralisée » que la France ait connu depuis juin 1936.

Avant même les occupations d'usines, le mouvement d'occupation des Facultés par les étudiants s'est développé à partir de la réouverture de la Sorbonne le samedi 11 mai ; il offre des possibilités de

discussion enseignants-étudiants qui devront être utilisées au mieux.

Dernier événement politique de cette période : dans une allocution radiodiffusée le vendredi 24 mai, le Président de la République annonce un référendum sur « la participation » ; ajoutant que si le « non » l'emporte, il abandonnera ses fonctions.

C'est le dimanche 25 mai que s'ouvre la négociation tripartite entre gouvernement, patronat et centrales syndicales, réclamée le 22 mai par la C.G.T. et la C.F.D.T. avant même le rejet de la motion de censure.

Au long de ces événements, voici l'essentiel des prises de position du S.G.E.N.

### ● 16 Mai :

Syndicat de l'enseignement public et de la recherche, il appelle ses militants à poursuivre sur le lieu de travail l'action pour la réforme démocratique de la

gestion des établissements d'enseignement et des centres de recherche.

Syndicat confédéré, il appelle ses militants à saisir toute occasion de rendre plus étroits les rapports entre le milieu universitaire et les organisations syndicales ouvrières.

### ● 17 Mai :

Explicitant, à propos du rapport étudiants-grévistes de Boulogne-Billancourt, le dernier alinéa du communiqué de la veille, le S.G.E.N. renouvelle à tous ses militants la recommandation de veiller au respect absolu par les enseignants et les étudiants de l'indépendance des organisations syndicales ouvrières dans la conduite de leur lutte.

### ● 18 Mai :

Conférence de presse des sections du premier et du second degré, suivie du communiqué ci-dessous :

Le Syndicat général de l'Education nationale (section des Lycées, C.E.S., E.N., C.E.T.),

s'affirme pleinement solidaire des mouvements qui se déroulent dans les Facultés et les usines,

renouvelle aux enseignants la recommandation de poursuivre le dialogue avec leurs élèves, en étant présents auprès d'eux, et d'adopter vis-à-vis des organismes représentatifs des mouvements d'élèves une attitude positive et coopérative. Réprimer ce mouvement qui témoigne profondément de la santé des adolescents serait inadmissible. Il faut, au contraire, saisir cette occasion pour amorcer une véritable éducation civique pratique et faire participer les élèves, organisés démocratiquement, à la vie interne des établissements.

Syndicat confédéré, il n'est pas partisan du boycott des examens qui léserait surtout les enfants de milieu populaire. Cependant, dans les conditions actuelles, il est impossible que les examens se déroulent normalement ; le S.G.E.N. demande, en conséquence, le report des examens qu'il serait souhaitable de modifier pour cette année, en décidant qu'il est du ressort des Conseils de classes de déclarer les candidats reçus après examen du dossier scolaire. Un examen d'appel pour les candidats refusés et pour les élèves des établissements privés aurait lieu dès que le calme serait revenu.

Le S.G.E.N. rappelle que depuis longtemps il réclame une refonte complète de l'enseignement, qui seule pourra résoudre les problèmes complexes posés aujourd'hui.

Le S.G.E.N. maintient ses mots d'ordre d'action pour les jours qui viennent, en

vue d'obtenir un recrutement important du personnel, condition indispensable d'améliorations durables.

### ● 19 Mai :

Deux communiqués complètent celui du 18 mai :

#### — 19 heures :

Le S.G.E.N. demande :

- pour les écoles maternelles et primaires,
  - aux familles, de ne pas envoyer les enfants dans les écoles,
  - aux maîtres, d'assurer l'accueil des enfants qui se présenteraient et de suspendre le travail normal des classes ;
- pour les établissements de second degré,
  - aux maîtres, d'être présents et de remplacer le service normal par des activités éducatives susceptibles de contribuer à rendre les élèves conscients des conditions fondamentales de toute organisation démocratique.

#### — 20 heures :

Les Sections des Lycées, C.E.S., E.N. et C.E.T. communiquent :

Dans la situation actuelle, caractérisée, entre autres éléments, par :

- la désorganisation totale des moyens de transport,
- l'absence de travail scolaire cohérent depuis deux semaines dans certaines académies,
- notre souci permanent de donner aux élèves des conditions honnêtes de succès aux examens ;

Il n'est pas possible d'assurer le service normal des examens.

En conséquence, le S.G.E.N. demande à tous les enseignants du second degré de ne pas participer au service des examens jusqu'à clarification de la situation et rappelle qu'il a fait dans ce domaine des propositions concrètes dans son communiqué du 18 mai.

### ● 20 Mai :

Après un communiqué de 17 heures, aux termes duquel :

Compte tenu de la gravité et de l'évolution rapide de la situation, les maîtres doivent en tout état de cause être présents à plein temps dans leur établissement et s'y tenir prêts à répondre aux nouvelles consignes d'action qui pourraient leur être données à bref délai par leur organisation syndicale,

à 20 heures, ordre de grève : le S.G.E.N. (C.F.D.T.) réaffirme ses revendications fondamentales :

- création de postes budgétaires en

nombre suffisant pour atteindre l'effectif optimum de 25 élèves par classe ;

— refonte du système de formation des maîtres ; institution d'une formation permanente liée à une réforme du fonctionnement des établissements ;

— reclassement de la fonction enseignante ;

— participation effective des organisations syndicales représentatives des enseignants à la gestion du service, et appelle l'ensemble du personnel enseignant et non enseignant du premier degré, du second degré classique, moderne et technique, des Ecoles normales et des Collèges d'enseignement technique à se mettre en grève à partir du mercredi 22 mai 1968.

### ● 21 Mai :

Confirmation de cet ordre par deux communiqués :

Conférence de presse de la Section de l'Enseignement supérieur (document publié par ailleurs).

### ● 22 Mai :

Le Syndicat général de l'Education nationale (C.F.D.T.) s'élève contre la mesure prise à l'encontre de M. Cohn Bendit. Quelles que soient ses réserves à l'égard des idées exprimées par M. Cohn Bendit, le S.G.E.N. considère que, dans les circonstances présentes, la mesure qui le frappe constitue une véritable provocation.

La C.G.T. et la C.F.D.T. « déclarent qu'elles ne sauraient admettre de décisions unilatérales du pouvoir » et réclament de « véritables négociations sur les revendications essentielles des travailleurs garanties pour l'avenir par l'extension des droits syndicaux » ; elles précisent qu'il s'agit de « négociations globales » concernant « l'ensemble des travailleurs des secteurs privé, nationalisé et public ».

### ● 24 Mai :

Eugène Descamps répond, au nom de la C.F.D.T., à l'allocation du Président de la République annonçant « un référendum-plébiscite ».

Le S.G.E.N. approuve aussitôt et complète cette réponse :

Le Syndicat général de l'Education nationale (C.F.D.T.) approuve pleinement la déclaration du Secrétaire général de sa Confédération, Eugène Descamps ; il s'étonne que seule des grands corps de l'Etat, l'Université soit mise en cause alors que pendant dix ans les possibilités d'une réforme réclamée en particulier par le S.G.E.N. lui ont été refusées.

Pour leur part, les universitaires, professeurs et étudiants refusent toute charte octroyée. Ils refusent aussi de donner à qui que ce soit mandat pour la constitution d'une Université démocratique qu'ils se croient capables d'organiser eux-mêmes.

## Incompétence ou partialité

Presse et radio nous ont donné pendant un mois le spectacle de la plus totale incohérence jointe à une non moins évidente partialité. Malgré la quasi-impossibilité de se déplacer dans la région parisienne, nous avons tenu à faire porter chaque jour à chacun des grands quotidiens et à chacune des stations de radio les communiqués donnant les positions du syndicat. La censure de fait exercée par les autorités, puis parfois par des comités de grève à dominante C.G.T. ou F.O., enfin celle des journalistes eux-mêmes, nous ont soumis à un « black-out » total pendant certaines périodes. D'autres fois, des communiqués ont été publiés tronqués ou avec des retards de plusieurs jours, qui leur ôtaient toute signification et tout rapport avec la situation.

Après les négociations au ministère de l'Education nationale, alors que nous procédions à la consultation systématique des sections, l'O.R.T.F. annonçait pendant toute une matinée que nous poursuivions la grève avant que rien n'ait été décidé. Le samedi 8 juin, alors que le mouvement se poursuivait dans le second degré, sur des consignes particulièrement nettes, la même O.R.T.F. annonçait, après « France-Soir », que nous donnions l'ordre de reprise du travail. Les stations périphériques annonçaient avant et pendant toute la première partie des négociations que celles-ci avaient lieu entre la seule F.E.N. et le ministère de l'Education nationale, alors que toutes les délégations étaient déjà en séance. C'est un cameraman de l'O.R.T.F. qui, pendant ces mêmes négociations, est venu réclamer James Marray, secrétaire général de la F.E.N., pour l'interviewer, en précisant qu'il avait ordre de s'en tenir à ce seul interview et d'ignorer les autres responsables syndicaux.

Au cours de la soirée du jeudi 6, les commentateurs de R.T.L. et d'Europe 1 ont réussi à emmêler les consignes données, les sigles des diverses organisations syndicales et les différents types d'établissements, de telle manière qu'en des circonstances moins pénibles seul le fou-rire aurait dû accueillir un gag aussi soigneusement mis au point.

Précisons que la plupart des journaux et stations refusaient de prendre en note les communications téléphoniques que nous leur adressions, prétendant s'en tenir à ce que leur transmettait l'A.F.P. dont la partialité le disputait à l'irresponsabilité. C'est sur la foi d'une dépêche A.F.P. que « Combat » publiait un fragment de communiqué S.G.E.N. en l'attribuant à la C.F.T.C. et en soulignant la similitude des positions des enseignants chrétiens avec ceux de la F.E.N... Nous espérons que l'accroissement très sensible du nombre de nos adhérents et les progrès de l'électronique nous permettront de doter tous les responsables syndicaux, sinon tous les adhérents, d'une liaison Télex avec le secrétariat national avant la prochaine crise !

## 25 - 30 mai : négociation. Du projet de referendum à la dissolution de l'Assemblée nationale

### ● 25-30 Mai :

Les développements de cette période ne peuvent être appréciés que si l'on envisage à la fois l'évolution syndicale et l'évolution politique.

— Première donnée de la situation syndicale : la négociation tripartite du week-end des 25 et 26 mai. Notre camarade Paul Caspard y participe comme membre de la délégation confédérale C.F.D.T. ; sa présence marque à la fois la place de la Fonction publique dans la « négociation globale » et la place de la fonction enseignante dans la Fonction publique. La F.E.N. est également présente.

— Seconde donnée syndicale : rendues publiques le 25, les conclusions de la négociation n'obtiennent pas l'approbation des grévistes.

— Troisième donnée syndicale : les négociations concernant la Fonction publique qui n'ont pu s'ouvrir le 26 s'amorcent le 28 mai ; elles se termineront seulement le 2 juin ; Président de la Fédération générale des Fonctionnaires C.F.D.T., Caspard y participe.

### Quelques faits politiques :

— Le 27 mai, en fin d'après-midi, manifestation au stade Charléty à l'appel de l'U.N.E.F., avec le concours d'un démissionnaire notoire de la C.G.T., l'économiste Barjonnet ; participation du S.N.E.-Sup. ; présence de Pierre Mendès-France ; l'Union régionale parisienne de la C.F.D.T. ne s'y associe pas, ni le S.G.E.N. ; certains syndicats parisiens C.F.D.T. adoptent cependant une attitude opposée. Par contre, en province, manifestations « unitaires », A.G. d'Etudiants, U.D. C.G.T. et C.F.D.T., auxquelles participent les Sections S.G.E.N.

— Le 28 mai, envisageant l'hypothèse d'un vide gouvernemental en cas de victoire du « non » au référendum, François Mitterrand, président de la F.G.D.S., annonce qu'il serait candidat à la présidence de la République et propose qu'un gouvernement de transition à participation communiste soit constitué jusqu'à des élections générales ; dans l'après-midi du 29 mai, Pierre Mendès-France accepte d'assumer éventuellement, à la demande de « toute la gauche réunie », la direction d'un tel gouvernement.

— Le 29 mai, en fin de matinée, le général de Gaulle a quitté l'Élysée pour se rendre à Colombey où il n'arrivera qu'en fin d'après-midi : on saura plus tard qu'il a eu des entretiens avec des chefs militaires. La C.G.T. organise à Paris un grand défilé populaire qui appelle à la fin prochaine du régime gaulliste ; aucune organisation C.F.D.T. n'y participe, à l'exception de Sections d'en-

seignement supérieur et de recherche scientifique ; des étudiants en science sont à leurs côtés.

... Le 30 mai, de retour à Paris en début d'après-midi, le général de Gaulle s'adresse à la nation à 16 h. 30. Il annonce qu'il ne se retire point, que la consultation populaire par référendum est reportée et remplacée par des élections à l'Assemblée nationale qui est dissoute. Une grande manifestation « d'action civique » répond à son appel. Il apparaîtra, dans les jours suivants, que « la préparation de cette manifestation, les entretiens de la veille avec les chefs militaires et la résolution du Premier Ministre ont été, avec celle du Président, les facteurs principaux de cet effort de maintien du « pouvoir gaulliste » qui, dans les heures précédentes, semblait proche de l'effondrement.

Un événement apparemment mineur affecte cependant la position pratique des problèmes de l'Education nationale : le 28 mai, le Premier Ministre a accepté la démission de M. Peyrefitte, ce qui va créer un vide politique au Ministère jusqu'au remaniement du 31 mai.

### Quelques communiqués du S.G.E.N. :

Rappel de nos revendications : Voir dans l'article « Autour des négociations ».

### ● 27 Mai :

Le S.G.E.N. s'associera à toutes les actions qui imposeront la négociation pour une Université démocratique.

Il appuiera seulement les manifestations dont l'organisation garantira le déroulement pacifique excluant l'action de provocateurs de toute sorte.

De nouvelles violences compromettraient l'idée même d'une réforme qu'a imposée l'action du syndicalisme universitaire et étudiant luttant avec les organisations ouvrières.

### ● 28 Mai :

Le S.G.E.N., d'une part, déclare qu'il importe d'ouvrir d'urgence avec les organisations syndicales une négociation sur l'ensemble des problèmes de l'enseignement public (tous degrés et services) ainsi que sur ceux de la recherche scientifique.

D'autre part, à propos du projet de mission d'information universitaire annoncé par le Premier Ministre,

Le S.G.E.N. dénonce toute procédure retardant la solution des problèmes urgents de l'Education nationale ;

rappelle que des syndicalistes rejettent toute charte octroyée et refuseront de donner à quiconque mandat de constituer une Université démocratique dont ils s'estiment capables de définir eux-mêmes les structures.

En conséquence, le S.G.E.N. :

demande aux personnels de l'Education nationale de poursuivre leur grève pour permettre à leurs organisations syndicales d'aborder en position de force la négociation sur l'ensemble des problèmes de l'enseignement public (tous degrés et services).

### ● 29 Mai :

Au moment où se manifeste l'aspiration des travailleurs à un changement politique :

Rappelant que le 30 mai 1958 le syndicalisme universitaire a, par une grève générale, marqué sa réprobation du régime de pouvoir personnel qui allait s'instaurer,

Le S.G.E.N. salue le mouvement d'opinion qui exige la fin de ce régime.

Le S.G.E.N. exprime sa confiance dans le pays qui doit surmonter la crise présente dans le respect des libertés fondamentales, des procédures démocratiques et de l'indépendance syndicale.

### ● 30 Mai :

Après l'allocution du général de Gaulle : « Approuvant la condamnation que le Bureau confédéral de la C.F.D.T. vient de porter sur l'allocution du chef de l'Etat, nouveau défi du pouvoir personnel, le Syndicat général de l'Education nationale (C.F.D.T.) fait confiance au sens républicain des électeurs pour établir dans ce pays une démocratie d'orientation socialiste.

« Maintenant ses revendications, le S.G.E.N. constate que, du fait du Gouvernement, aucune négociation avec les Syndicats universitaires n'est encore ouverte sur les problèmes de l'Education nationale.

« Le S.G.E.N. demande à ses sections en grève de poursuivre leur action. »

L'action syndicale va désormais se concentrer sur la négociation propre à l'Education nationale telle qu'analysée dans un autre article.

# CAISSE DE SOLIDARITÉ

S.G.E.N. - C.C.P. Paris 8776-95

# Les négociations dans la Fonction publique

**D**ES le dimanche 26 mai, alors que les négociations se poursuivaient au niveau général avec les représentants des Confédérations, les délégués syndicaux des personnels des secteurs nationalisés engageaient les discussions propres à leurs situations particulières. Notre Fédération Générale des Fonctionnaires C.F.D.T. intervenait donc auprès du Premier Ministre et du Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique pour obtenir que les négociations concernant les fonctionnaires ne soient pas reportées, comme il était prévu, au mardi 28 mai. La Fédération des Fonctionnaires C.G.T. faisait la même démarche.

En conséquence, les différentes fédérations de fonctionnaires furent convoquées ce même dimanche 26 mai, à 15 h. Dès le début de la réunion, elles constatèrent que le Ministre d'Etat n'était pas mandaté pour prendre des engagements et elles quittèrent la séance.

Les véritables négociations se déroulèrent par la suite en deux phases distinctes, séparées par les « déplacements » et la déclaration du Chef de l'Etat suivis du remaniement ministériel :

- 28 et 29 mai, avec la participation du Premier Ministre ;
- 1<sup>er</sup> et 2 juin, avec la participation de M. Boulin, nouveau ministre de la Fonction Publique.

La délégation de notre Fédération Générale des Fonctionnaires était conduite par son président, notre camarade Paul Caspard.

On trouvera, ci-contre, le relevé des conclusions des travaux de ces réunions.

## Rémunérations

L'ensemble des mesures financières représente des avantages immédiats importants pour tous les personnels et plus particulièrement pour ceux des catégories situées au bas de l'échelle indiciaire.

— En plus des augmentations du traitement de base de 4 % au 1<sup>er</sup> juin et de 2,25 % au 1<sup>er</sup> octobre répercutées sur la hiérarchie, il faut enregistrer une augmentation uniforme de 10 points réels à tous les niveaux ;

— Plus une autre augmentation de 5 points réels de tous les indices jusqu'à 293 réel. Cette mesure intéresse tout spécialement nos camarades agents des services, mais elle aura également une incidence sur les échelons de début de beaucoup d'autres catégories. Il suffit, pour s'en rendre compte, de consulter le tableau des indices publié dans « S. U. » n° 458 du 21 mars.

On notera également une première mesure (modeste certes puisqu'il s'agit seulement de 2 points) d'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement de base. Cette mesure contribue au relèvement des retraites.

Au-delà de ces avantages immédiats, la C.F.D.T. regrette

que subsistent d'importantes lacunes. Malgré ses interventions répétées et son insistance, notre délégation n'a pas pu obtenir :

- a) des mesures permettant d'aboutir à la suppression des zones de salaires ;
- b) l'inscription d'un crédit susceptible de réaliser dès 1968 une première étape de la réforme des catégories d'exécution.

Si, sur le premier point, l'échec est imputable au refus du gouvernement, sur le second, les propositions de la C.F.D.T. n'ont pas été approuvées par les autres organisations.

Nous reviendrons sur ces divergences, mais il nous faut regretter qu'elles n'aient pas permis autre chose que l'inscription, dans le relevé des conclusions, d'une déclaration de principe selon laquelle « une étude sera entreprise ».

## Droit syndical

Notre Congrès national de Mulhouse, constatant :

— que les conséquences de leur situation statutaire et réglementaire annulent pratiquement pour les fonctionnaires le bénéfice qu'ils devraient pouvoir tirer d'une relative liberté syndicale ;

— que le gouvernement confond abusivement ses responsabilités dans le fonctionnement des services publics en vue de la sauvegarde des intérêts de la collectivité et ses obligations en tant qu'employeur ;

réclamait une profonde transformation des rapports entre l'Etat et les organisations syndicales qui permette d'instaurer de véritables négociations sur les conditions de travail.

On comprendra donc l'intérêt que les délégations de la C.F.D.T., aux différents niveaux de négociation, ont porté au problème du pouvoir syndical.

Nous pouvons considérer comme des éléments positifs :

— la déclaration selon laquelle « le gouvernement affirme la très grande importance qu'il attache au problème de l'exercice de droit syndical dans la politique publique » ;

— son engagement de constituer, avec toutes les organisations syndicales, une commission chargée d'élaborer très rapidement les mesures à prendre pour porter au plus haut niveau d'efficacité les rapports entre l'Etat et les représentants des fonctionnaires.

La campagne électorale devrait fournir l'occasion à nos camarades d'interroger les futurs députés sur leur conception en la matière. En ce domaine, peut-être plus qu'en tout autre, l'attitude de la prochaine majorité parlementaire conditionne les résultats des travaux de ladite commission et le respect des engagements pris sous la pression des événements.

## Relevé de conclusions

des réunions tenues les 28 et 29 mai et les 1<sup>er</sup> et 2 juin 1968 au ministère de la Fonction publique

### Rémunérations

Les mesures prises en faveur des personnels civils et militaires seront en 1968 les suivantes :

1° Trois majorations de traitement respectivement de :

- 2,25 % au 1<sup>er</sup> février ;
- 4 % au 1<sup>er</sup> juin ;
- 2,25 % au 1<sup>er</sup> octobre ;

Ces trois mesures représentent une augmentation du traitement de 8,50 %.

2° Une majoration de 10 points réels à tous les niveaux de la grille hiérarchique, représentant 3,22 % de la masse des traitements.

3° Une majoration de 5 points réels des indices des agents du niveau des catégories C et D, représentant une augmen-

tation de 0,95 % de la masse des traitements.

Les mesures énumérées en 2° et 3° ci-dessus prendront effet au 1<sup>er</sup> juin 1968.

Une étude des conditions dans lesquelles la situation des catégories C et D et des auxiliaires pourrait faire l'objet d'une réforme sera entreprise.

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

4° Un ensemble de mesures catégorielles, représentant 0,50 % de la masse des traitements.

L'ensemble des mesures qui vient d'être énuméré représente une augmentation de 13,17 % des traitements en année pleine.

Sans préjudice des conséquences pour ce qui les concerne de l'ensemble de ces mesures, les retraités bénéficieront, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1968, de l'incorporation dans le traitement de 2 points de l'indemnité de résidence. Cette mesure représente 0,60 %, en année pleine, de la masse des traitements.

Les organisations syndicales ont insisté pour que les dispositions de caractère général soient étendues aux agents des collectivités locales.

## Durée du travail

Le Gouvernement accepte une réduction immédiate de la durée réglementaire du travail selon les modalités suivantes :

— Pour les fonctionnaires astreints à une durée de travail de 48 heures : réduction à 46 heures et demie ;

— Pour les fonctionnaires astreints à une durée de travail de 45 heures : réduction à 44 heures.

Le Gouvernement se conformera en outre, pour la Fonction Publique, à ce qui a été convenu dans le projet de protocole d'accord établi au ministère des Affaires Sociales le 27 mai 1968 (accord dit de Grenelle). Il accepte ainsi de mettre en œuvre une politique de réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail en vue d'aboutir dans l'avenir à la semaine de 40 heures.

## Répartition de la semaine de travail

Le Gouvernement est favorable au principe de la généralisation de la semaine de cinq jours, mais, en raison des problèmes spécifiques que cette répartition pose dans la Fonction Publique, notamment dans les services en relation avec le public, une commission interministérielle, comprenant des représentants de l'administration et des organisations syndicales, étudiera ces problèmes par administration et déposera un rapport avant la fin de l'année.

## Congés annuels

Le Gouvernement accorde aux agents de la Fonction Publique un jour ouvrable supplémentaire de congé annuel.

Les organisations syndicales ont particulièrement insisté sur l'octroi de la cinquième semaine de congé.

## Domaine social

L'ensemble des problèmes à caractère social (services sociaux, hygiène et sécurité, médecine du travail, etc.) sera examiné par une commission à constituer à cet effet.

## Journées de grève

Les journées d'arrêt de travail seront en principe récupérées. Une avance de 50 % de leur salaire sera versée aux salariés ayant subi une perte de salaire. Cette avance sera remboursée par imputation sur les heures de récupération. Dans le cas où la récupération n'aurait pas été matériellement possible avant le 31 décembre 1968, l'avance ou son solde sera définitivement acquise au salarié.

Les modalités de récupération seront adaptées aux différents secteurs ou services de la Fonction Publique.

## Droits syndicaux

Le Gouvernement affirme la très grande importance qu'il attache au problème de l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique.

Il se déclare prêt, dans un délai très court, à promouvoir un ensemble de dispositions de nature à porter au plus haut niveau d'efficacité et de confiance mutuelle les rapports entre l'Etat et les représentants des fonctionnaires.

A cet effet, il s'engage à constituer, avec toutes les organisations syndicales, une commission qui sera chargée d'étudier et d'élaborer très rapidement les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs.

Il s'engage notamment :

**En ce qui concerne le Conseil Supérieur de la Fonction Publique**, à donner à cet organisme, dont la composition et les règles de fonctionnement pourront être améliorées, le pouvoir de formuler, en des matières à déterminer, des propositions et non plus de simples avis ;

**En ce qui concerne les Comités techniques paritaires :**

— à supprimer la voix prépondérante du président ;

— à prévoir leur mise en place obligatoire au niveau de tous les départements ministériels, de toutes les directions et de tous les services centraux ;

— à élargir leurs attributions et leurs pouvoirs dans l'esprit qui a inspiré à l'origine leur création ;

— à donner un caractère obligatoire à leur consultation et à réserver un droit d'initiative aux représentants du personnel ;

— à étudier, compte tenu de la spécificité de la structure de chaque administration, la possibilité de créer des comités techniques paritaires régionaux et départementaux.

**En ce qui concerne les commissions administratives paritaires :**

— à supprimer la voix prépondérante du président ;

— à améliorer leurs conditions d'information et de fonctionnement.

**En ce qui concerne les conditions d'exercice des droits syndicaux :**

— à garantir le libre exercice de ces droits et à rechercher les modalités permettant d'exercer ces droits dans les meilleures conditions.

**En ce qui concerne le congé-éducation :**

— à admettre, pour les intéressés, le bénéfice du plein traitement pendant la période de jouissance de ce congé.

Les organisations syndicales n'ont pas pu aborder un certain nombre de problèmes. Ces problèmes feront l'objet de discussions avec le Ministre de la Fonction Publique.

**La crise de mai a fait apparaître la nécessité d'organisations syndicales solides, bien organisées, techniquement au point et matériellement bien équipées.**

**Aidez-nous à compléter l'équipement du secrétariat national et des sections académiques du S.G.E.N.**

**Versez une journée de traitement à**

**S.G.E.N. 15.947.50 PARIS  
Mention :**

**équipement S.G.E.N.**

# Autour des négociations

**C**ETTE chronologie est axée sur nos efforts en vue d'obtenir des négociations sur les problèmes de l'Education nationale dans les meilleures conditions possibles. Elle complète celle qui figure dans l'article « Le S.G.E.N. dans la crise », qui est plus générale. Pour la période du 25 au 30 mai, il y a une certaine interpénétration des deux tableaux ; nous avons eu le souci d'éviter au maximum les doubles emplois : certains renvois ont donc été nécessaires.

## ● Samedi 25 - Dimanche 26 Lundi 27 mai

Négociation générale entre le Gouvernement, le Patronat et les Confédérations sous la présidence du Premier Ministre. Présence de la F.E.N. acceptée in extrémis. La délégation de la C.F.D.T. comprenait notre camarade Caspard qui a signalé dès la première nuit l'importance et l'urgence de négociations sur les problèmes de l'Education nationale.

Le 26 mai, la délégation remet au Premier Ministre une lettre signée de Des-camps et Caspard :

« ... Nous nous permettons de vous signaler à nouveau l'importance que nous attachons aux problèmes de démocratisation de l'enseignement, en particulier de l'Enseignement supérieur, sous l'aspect de la reconnaissance effective du droit de participation tant des étudiants que des enseignants à la gestion d'Universités dont l'autonomie permettra cette démocratisation.

Nous souhaitons que des discussions s'ouvrent très rapidement sur ces problèmes.

Nous souhaitons évidemment qu'à ces discussions puisse participer l'organisation d'enseignants publics de tous degrés affiliée à notre Confédération : le Syndicat Général de l'Education nationale... »

## ● Dimanche 26

Première réunion Fonction publique, sous la présidence de M. Michelet. Cette réunion tourne court, le Ministre n'étant pas mandaté pour engager le Gouvernement. Cette réunion avait été réclamée par les organisations syndicales parce que déjà des discussions s'engageaient pour le secteur nationalisé. A la délégation

de la Fédération générale des Fonctionnaires C.F.D.T. appartient notre camarade Martinet. Le S.G.E.N. rappelle ses revendications par un communiqué :

« Au moment où ont lieu les négociations au niveau confédéral, le Syndicat général de l'Education nationale (C.F.D.T.) :

Se félicite de la participation massive du personnel de tous les établissements scolaires au mouvement de grève qui témoigne de sa volonté d'obtenir satisfaction sur les revendications qu'il considère comme essentielles :

- Réforme démocratique du fonctionnement du service public de l'Education nationale à tous les échelons. Ceci impliquant la participation du personnel, des élèves et des parents d'élèves aux prises de décision ;
- Moyens indispensables au nécessaire développement de l'enseignement public : crédits, personnels et locaux. »

## ● Lundi 27

Voir le communiqué du 27 dans l'article « Le S.G.E.N. dans la crise ».

## ● Mardi 28

Démission de M. Alain Peyrefitte, acceptée. M. Pompidou prend à sa charge le portefeuille de l'Education nationale.

Ouverture d'une seconde réunion pour les négociations Fonction publique. MM. Pompidou et Michelet représentent le Gouvernement. Nos camarades Caspard et Martinet sont dans la délégation des fonctionnaires C.F.D.T. Ils interviennent auprès de M. Pompidou une nouvelle fois

pour rappeler nos demandes de négociations propres à l'Education nationale.

## Communiqués S.G.E.N. du 28 mai :

(Voir fin de l'article « Le S.G.E.N. dans la crise ».)

## ● Mercredi 29

Le matin, fin de la première vraie séance de négociations Fonction publique.

Départ du Président de la République pour Colombey, qu'il gagne par un itinéraire inhabituel, dans un climat tel que des rumeurs contradictoires et alarmistes circulent.

## ● Jeudi 30

Retour du Président de la République à Paris.

Discours du Président : annulation du référendum, dissolution de l'Assemblée, appel à l'« action civique ». Manifestations gaullistes.

Une délégation du S.G.E.N. devait être reçue par M. Gauthier sur les problèmes des stagiaires « classes de transition et classes pratiques ». Les événements ont empêché cette audience d'avoir lieu.

## ● Vendredi 31

Constitution du nouveau Gouvernement : l'Education nationale est confiée à M. Ortolli.

Reprise des négociations pour la Fonction publique, avec cette fois le seul et nouveau ministre, M. Boulin ; négociations

(Suite page 10)

## Autour des négociations (suite)

qui aboutissent à un relevé des conclusions présenté dans ce numéro de « S.U. ».

P. Vignaux, par téléphone, rappelle à M. Laurent notre souhait de voir s'engager au plus vite les négociations Education nationale sous forme de table ronde. La lettre suivante est portée au Ministère, accompagnant un document qui rassemble, sous forme de notes, les revendications du S. G. E. N. :

« Monsieur le Secrétaire général,

Suite à la conversation téléphonique que nous venons d'avoir avec votre Secrétariat, je vous fais parvenir un certain

### L'intendance et le moral des troupes

**L**A crise de mai a permis de mesurer la solidité du secrétariat national, tant du point de vue humain que matériel.

Installé dans ses nouveaux locaux depuis moins de deux ans, le S.G.E.N. a disposé d'une « base » qui lui a permis de faire face à une situation souvent tumultueuse : proximité de l'immeuble confédéral et du siège de la section académique de Paris, appui du local des sections de recherche et d'enseignement supérieur, rue des Feuillantines, de se tenir simultanément, installation téléphonique écoutant simultanément cinq communications ventilées sur près de 20 postes intérieurs, etc. Sans l'effort financier consenti par tous ces dernières années pour doter le syndicat d'un tel équipement, jamais nous n'aurions pu maîtriser l'extraordinaire accélération de la vie syndicale que nous avons connue depuis un mois.

Du point de vue humain, il faut observer que l'équipe des permanents venait, lorsque la crise a éclaté, de passer deux jours entiers à Bierville pour examiner les problèmes de fonctionnement du secrétariat. Nul doute que l'efficacité de cette équipe a été pour une part due à la cohésion ainsi acquise. La permanence a été assurée pratiquement chaque jour — fêtes et dimanches compris — de 6 h à 24 h au moins. Même au plus fort de la paralysie des transports parisiens, plus de la moitié du personnel de secrétariat a assuré un service d'une durée largement supérieure à la normale, et tout à fait en dehors des horaires habituels de travail. Les uns et les autres n'ont pris que le strict repos nécessaire à la reconstitution de la force de travail et du sang-froid exigé par les circonstances. Remercions aussi tous les militants parisiens ou provinciaux qui sont venus bénévolement renforcer notre équipe.

nombre de notes indiquant des revendications auxquelles mes camarades sont les plus attachés.

Je me permets de signaler à votre attention les propositions concernant les structures de participation à établir dans les établissements tant d'Enseignement supérieur que de Second Degré.

Nous souhaitons aussi que ne soient pas négligées à la fin de ce conflit des revendications concernant le Premier Degré.

Vous voudrez bien excuser la présentation de ces notes établies dans les circonstances que nous évoquions ensemble lors de notre conversation d'hier... »

En même temps la lettre suivante, au Ministre, rappelle notre demande :

« Mes collègues du Syndicat général de l'Education nationale (C. F. D. T.) me chargent de vous exprimer leur requête d'une prompt ouverture des négociations susceptibles de mettre fin aux conflits qui se sont développés les semaines précédentes dans l'Education nationale.

Dès l'ouverture des négociations interconfédérales, cette requête avait d'ailleurs été présentée à M. le Premier Ministre par notre camarade Eugène Descamps, secrétaire général de la C.F.D.T., et notre collègue Paul Caspard, membre du Bureau confédéral de la C. F. D. T. et du Bureau national de notre Syndicat (document joint).

En vous confirmant cette demande, je tiens à vous confirmer également le dévouement de notre organisation au service public et à vous exprimer ma meilleure considération. »

### ● Samedi 1<sup>er</sup> juin

Une délégation du S.G.E.N. (Ch. Piétri, J. Bénétou, L. Cartier, G. Duquesne, S. Malaquin) est reçue par M. Gauthier, directeur de la Pédagogie, qui avait auparavant participé à une courte réunion du ministre et des directeurs du Ministère. Sont évoqués : le problème du baccalauréat (le S.G.E.N. maintient ses réserves expresses sur le processus annoncé, d'oral pour tous, et rappelle ses propositions antérieures); les problèmes de fond concernant les réformes de structure et la rénovation pédagogique. Au cours de l'audience, il est apparu que ces problèmes ne seraient pas placés au premier plan des négociations et que le ministre ne semblait pas nettement envisager une négociation sous forme de table ronde avec l'ensemble des organisations syndicales concernées.

Intervention téléphonique de Ch. Piétri, le soir, auprès de M. Buchet, le nouveau directeur de Cabinet. Tard le soir le Ministère rappelle le S.G.E.N. pour indiquer qu'une délégation de notre Syndicat serait reçue lundi 3 juin, à 17 heures, par M. Ortoli.

### Communiqué du 1<sup>er</sup> juin :

« Alors que toutes les branches d'activité ont la possibilité de présenter leurs revendications au pouvoir,

le Syndicat général de l'Education nationale (C.F.D.T.) réclame avec insistance que des négociations s'ouvrent pour une réforme démocratique de l'Education nationale.

Il se déclare prêt à participer à cette discussion en maintenant résolument ses consignes d'action. »

### ● Dimanche 2 juin

Le matin, intervention téléphonique de Ch. Piétri auprès du Cabinet du ministre pour demander quelques précisions sur la nature de l'audience prévue pour le lendemain auprès du ministre.

Il n'a pas été possible, dans l'après-midi, de trouver au Ministère de l'Education nationale d'autre interlocuteur que le concierge, auquel a été remise la lettre suivante, de Ch. Piétri au chef de Cabinet :

« A la suite de l'entretien téléphonique que j'ai pu avoir avec l'un de vos attachés dimanche matin, je vous confirme que le S.G.E.N. désire que soient ouvertes au plus tôt des négociations sur les problèmes propres à l'Education nationale.

Nous souhaitons vivement qu'elles se déroulent, comme dans tous les autres secteurs de l'activité professionnelle, avec la participation simultanée de toutes les organisations syndicales représentatives de l'ensemble des personnels de l'Education nationale, qu'elles soient autonomes ou rattachées à une Confédération.

Nous nous tenons à votre disposition pour l'ouverture de ces négociations et nous serions tout prêts à vous exposer dès maintenant comment nous souhaitons que s'organise cette table ronde... »

Visite au S.G.E.N. de Ravaux, secrétaire du Syndicat C.G.T. des C.E.T., inquiet lui aussi de la tournure que prennent les événements : il semble bien que le Ministère s'achemine vers des négociations séparées (la F.E.N. serait reçue lundi, à 15 heures, le S.G.E.N. lundi, à 17 heures, la C.G.T. mardi, à 9 h. 30, par le ministre). Décision d'une démarche commune le lendemain pour demander une table ronde.

### Communiqué du 2 juin, 21 heures :

« Prenant acte des conclusions des négociations qui se sont déroulées au niveau de la Fonction publique ;

Considérant que les entretiens accordés séparément par M. le Ministre de l'Education nationale aux différentes organisations syndicales ne sauraient constituer en rien des négociations ;

Conscient des problèmes particulièrement graves posés par l'Education nationale et révélés à l'opinion publique par la crise actuelle ;

Le Syndicat général de l'Education nationale C.F.D.T. réclame que les négociations se déroulent, comme dans tous les autres secteurs de l'activité professionnelle, avec la participation de toutes les organisations syndicales représentatives de l'ensemble des personnels de l'Education nationale, qu'elles soient autonomes ou rattachées à une Confédération.

En conséquence, le S.G.E.N. demande à ses sections en grève de poursuivre l'action jusqu'à satisfaction des revendications des personnels de l'Education nationale. >

### ● Lundi 3 juin

Démarche commune S.G.E.N. (Mousel, Bénétou) - C.G.T. (Ravaux, Castel) auprès de M. Buchet qui reçoit la délégation vers 11 heures après une assez longue attente. Nos camarades indiquent que nous souhaitons la même procédure à l'Education nationale que pour les autres administrations, que les organisations confédérées ont au moins autant droit à la parole que l'organisation autonome, et qu'on va vers de grandes difficultés avec la base si un processus de négociations séparées est retenu. Le travail considérable fait pendant la grève par les professeurs auprès des élèves est rappelé. M. Buchet transmettra au ministre et demande de le rappeler un peu plus tard (lettre du 3 juin 1968, 9 heures, S.G.E.N.-C.G.T. au ministre).

Quand la délégation rentre, la radio annonce que la F.E.N., qui n'a pendant toute cette période recherché aucun contact avec les autres Syndicats, a été reçue à midi par le ministre...

Vers 15 heures, appel téléphonique du secrétaire général du Ministère, M. Laurent : une table ronde est prévue pour mardi 9 h. 30, notre audience auprès du ministre, prévue pour 17 heures, est annulée, malgré celle qui a été accordée à la F.E.N. à midi...

Dans un communiqué consécutif à cette audience, la F.E.N. précise qu'elle insistera sur « la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour l'Education nationale au collectif budgétaire de 1968 », que sur la réforme de l'Université il faudrait « une discussion approfondie avec les organisations représentatives » et que sur l'orientation les expériences seraient stoppées jusqu'à ce que « le problème ait été repris à fond et discuté avec les organisations représentatives ». La F.E.N. indique qu'elle a « défini avec le ministre la procédure permettant à ses différents syndicats de participer aux négociations ». A ceci, James Marangé, secrétaire général de la F.E.N., aurait ajouté : « Dans le cadre de ces négociations, nous allons demander que soient réexaminés le rôle et les pouvoirs du Conseil supérieur de l'Education nationale... il n'est plus possible que cet organisme n'ait qu'un rôle consultatif. » (« Le Monde », 5 juin 1968, p. 6.) Notons que sur ce point il n'y aura aucune intervention de la F.E.N. au cours des négociations.

Le S.G.E.N. précise ses objectifs dans un

### Communiqué à 15 heures :

« Le Syndicat général de l'Education nationale (C.F.D.T.), qui participera demain mardi 4 juin, avec l'ensemble des Syndicats universitaires représentatifs, aux négociations avec le ministre de l'Education nationale, maintient ses consignes d'action tant que des engagements précis ne seront pas obtenus concernant :

- les droits syndicaux,
- la réforme pédagogique,
- et des crédits supplémentaires de fonctionnement et d'équipement. »

### ● Mardi 4 - Mercredi 5 juin

Négociations sur le problème de l'Education nationale, présentées ailleurs dans ce numéro de « S. U. », du mardi 9 h. 30 au mercredi 5 h. 40.

### Communiqué du 5 juin, 8 heures :

« Au cours des négociations menées mardi et mercredi au Ministère de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (C.F.D.T.), sans négliger les problèmes budgétaires, a mis l'accent sur les réformes de structures, la formation des maîtres et le droit syndical.

Il prend acte des conclusions auxquelles ces négociations ont abouti :

- Le S.G.E.N. estime qu'il a obtenu, dans l'esprit des négociations dans la Fonction publique, des assurances sur l'extension du droit syndical ;
- Il enregistre un certain nombre de mesures immédiates, positives quoique incomplètes, de nature à améliorer les conditions de travail dans le premier et le second degrés (création de 16.000 emplois nouveaux) ;
- Il note que le Gouvernement accepte le principe d'une réforme profonde de la vie des établissements, en même temps que l'examen des problèmes posés par la formation pédagogique des maîtres.

Le S.G.E.N., qui a consulté l'ensemble de ses sections, arrêtera sa position dès que les résultats de cette consultation lui seront parvenus. »

### ● Mercredi soir

Demande d'audience au Ministère.

### ● Jeudi 6 juin

Audience S.G.E.N. auprès du ministre à 11 h. 30. La délégation du S.G.E.N. (P. Vignaux, Ch. Piétri, P. Martinet, L. Cartier) insiste pour que soient apportées les précisions qui ne figurent pas dans le relevé

des conclusions des négociations, en ce qui concerne en particulier les diverses commissions d'étude prévues (composition, calendrier, etc.) et la prolongation de l'effort budgétaire amorcé.

Audience F.E.N. en début d'après-midi.

Concertation avec le Syndicat C.G.T. des C.E.T. pour tenter de débloquer l'ensemble du contentieux C.E.T.

La F.E.N. donne l'ordre de reprise du travail : le S.N.I. et le S.N.E.T.A.A. prennent la même décision, qui sera diversement appréciée et suivie par les collègues. Par contre, le S.N.E.S. et le S.G.E.N. maintiennent leurs mots d'ordre d'action :

### Communiqué du S.G.E.N. du 6 juin, 20 heures :

« Après consultation de ses adhérents, le Syndicat général de l'Education nationale (C.F.D.T.) persiste à regretter que les transformations indispensables dans l'organisation de la vie scolaire n'aient pas été suffisamment précises dans le relevé des conclusions publié à l'issue des négociations ;

— que des garanties n'aient pas été données pour l'avenir concernant la poursuite de l'effort budgétaire amorcé.

Le S.G.E.N. maintient ses consignes d'action pour tous les personnels des établissements de Second Degré. Au quinzième jour de grève, il leur demande de renforcer cette action afin que les modalités de la réforme démocratique et de la rénovation pédagogique dont le Gouvernement a reconnu la nécessité soient examinées et précisées au plus tôt par toutes les parties intéressées.

Dans les jours qui viennent, les personnels de Second Degré marqueront, dans leurs établissements, leur volonté de contribuer à cette réforme en dégagant les conclusions positives du travail de ré-

### NOUVEAUX ADHERENTS

Si vous ne connaissez pas encore les coordonnées de votre section et de votre trésorier, adressez votre chèque cotisation

— avec la seule mention S.G.E.N.

— sans n° de compte

au S.G.E.N. national  
5, rue Mayran, PARIS-9<sup>e</sup>

qui complètera et transmettra.

Indiquez dans la partie correspondance votre degré, catégorie, spécialité, échelon, établissement.

## COMMUNICATIONS DIFFICILES

**L**a rupture totale des communications entre le secrétariat national et ses sections académiques et départementales a été le handicap le plus difficile à surmonter au cours de la crise que nous venons de vivre. Des liaisons téléphoniques systématiques ont permis d'assurer jour par jour, et parfois heure par heure, la cohésion de l'ensemble du syndicat par la diffusion rapide des positions prises à Paris, en même temps que nous étions informés en détail de tout ce qui se passait dans les sections. Presque toujours les initiatives prises par les responsables académiques ou départementaux précédaient ou développaient les consignes nationales : la preuve est faite que l'unité du syndicat — forgée par des années de travail et de fonctionnement de la démocratie syndicale — réduit au minimum en période de crise les discordances ; celles qui se sont produites sont presque toujours dues à l'extrême diversité des situations locales : profondeur inégale de l'ébranlement des Facultés selon les académies, « mentalité » variable des adhérents du S.G.E.N. et de l'ensemble des collègues selon les régions, contexte syndicalo-politique, etc. Les réunions qui auront lieu, à tous les niveaux, jusqu'à la fin de l'année scolaire permettront d'échanger des informations plus complètes et de rétablir parfaitement le contact.

### SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE (C.F.D.T.)

5, rue Mayran — PARIS (9<sup>e</sup>)  
LAM. 72-31

### SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

Bulletin hebdomadaire du S.G.E.N.  
Directeur : Charles CULOT

### PUBLICITE UNIPRO

103, rue Lafayette • PARIS (10<sup>e</sup>)  
TRU 81-10 et LAM 75-31

Imprimerie spéciale  
de « Syndicalisme Universitaire »  
28-30, place de l'Eperon • Le Mans  
Travail exécuté par des syndiqués

## Autour des négociations (suite)

flexion collective qui s'est développée durant la crise avec la participation des élèves. Dès la reprise éventuelle des cours, ce travail doit aboutir à un renouvellement des modes de gestion et d'enseignement.

Dans le Premier Degré et les C.E.G., l'action continue suivant des modalités que les sections départementales définiront, autant que possible, en accord avec les autres organisations syndicales.

Quelles que soient ces modalités, le S.G.E.N. demande à ses adhérents de développer leur action concrète pour aboutir à une profonde transformation de l'école et à une participation réelle de tous les maîtres au fonctionnement du service. »

On notera ceci : malgré le rappel fait par nous la veille au soir, au S.N.E.S., de notre souhait d'avoir une attitude commune, le S.N.E.S. a pris sa décision seul et nous ne l'avons apprise qu'après qu'elle ait été rendue publique. Ce genre de procédé, dans une période critique, est inquiétant.

Enfin, depuis jeudi, le S.G.E.N. effectue de nombreuses démarches au Ministère (auprès du Cabinet et du Secrétariat général) pour obtenir les précisions supplémentaires qui nous manquent et la poursuite des discussions.

### ● Vendredi 7 juin

Intervention des C.E.T. (J. Béneton) auprès du Secrétariat général du Ministère pour une continuation des discussions dans le cadre intersyndical. Suite des discussions S.G.E.N.-C.G.T. Eventualité d'une audience lundi. Contact avec F.O. Contact avec le S.N.E.S.

### ● Samedi 8 juin

Une audience intersyndicale, pour les C.E.T., est accordée pour le mardi 11, par le Directeur de la Pédagogie à qui le Secrétaire général a délégué ses pouvoirs. Maintien des contacts avec F.O. ; contact avec le S.N.E.S. Décision commune de reprise du travail dans les C.E.T. :

Communiqué S.G.E.N. du 8 juin - 15 h.

« Compte tenu des résultats enregistrés à la suite de la grève, et d'engagements de poursuite de la discussion, les syndicats des collèges d'enseignement technique C.G.T., S.G.E.N. C.F.D.T., F.O. et les syndicats des agents de l'Education nationale appartenant aux mêmes centrales syndicales appellent le personnel à reprendre le travail le lundi 10 juin avec le souci de maintenir et de renforcer la cohésion du personnel et d'assurer le déroulement des examens dans les meilleures conditions possibles. »

### ● Dimanche 9 juin

Devant l'impossibilité d'obtenir du ministre les précisions et les garanties ré-

clamées par les organisations syndicales, devant l'obstination têtue d'un gouvernement dont on se demande s'il refuse de comprendre, ou s'il est incapable de comprendre, et pour manifester le mécontentement des enseignants, l'ordre de grève est prolongé.

### Communiqué du 9 juin, 18 heures :

Le Syndicat général de l'Education nationale C.F.D.T. (section des Lycées, C.E.S. et Ecoles normales),

Félicite les personnels qui ont poursuivi l'action pour marquer leur mécontentement devant l'insuffisance des concessions gouvernementales et leur volonté d'obtenir, par la poursuite de l'action syndicale, le respect des engagements pris.

Le S.G.E.N. maintient ses consignes de grève pour le lundi 10 juin et demande à ses adhérents de se réunir dans les établissements pour arrêter leur attitude quant à la poursuite de l'action.

Le soir, déclaration à la radio du Premier Ministre, M. Pompidou, particulièrement méprisante. Ahurissement et indignation de nos collègues devant cette « mauvaise action » qui traduit une volonté d'intimidation et de provocation et qui fait en réalité bon marché de l'intérêt réel des élèves et des familles. Notons que l'« Humanité » n'a fait que des allusions timides aux paroles de M. Pompidou.

Proposition au S.N.E.S. d'une réaction commune la plus rapide possible ; l'heure tardive fait que la réponse est reportée au lendemain matin.

### ● Lundi 10 juin

— Reprise du travail dans les C.E.T.

— Le S.N.E.S. n'a pas donné suite aux propositions d'une Conférence de presse commune. Il n'est pas possible d'obtenir une table ronde à « Europe n° 1 », qui

## C.E.T.

### Concours de recrutement

P.T.A., les admissibilités viennent d'être prononcées. Epreuves orales à partir des 17 et 18 juin, sauf en mécanique agricole, ébénisterie, fonderie et radio-électricité.

### Action revendicative C.E.T.

Une première réunion a eu lieu au Ministère, le 11 juin, avec la participation des organisations syndicales de C.E.T. Une nouvelle réunion est prévue pour le 12 juin.

fait porter l'effort sur les élections. Mousel fait au téléphone une déclaration, mais on n'entendra sur les ondes que celle d'Alaphilippe..

— Conférence de presse du S.G.E.N. en fin de matinée, portant sur les problèmes du Second Degré et du Supérieur. En plus des informations données oralement aux journalistes présents, la déclaration suivante est remise à la presse :

Il est pour le moins étrange que le Gouvernement fasse aux étudiants le reproche de ne pas vouloir négocier, alors qu'il refuse lui-même de poursuivre la discussion avec les enseignants du Second Degré qui le demandent.

Le S.G.E.N. n'a cessé, depuis le début du mouvement de grèves, de demander une négociation. Les multiples retards ne sont pas de son fait : après la démission de M. Peyrefitte, le 28 mai, le Premier Ministre décida de prendre lui-même en main les problèmes de l'Education nationale. Mais il a fallu attendre dix jours avant que ne soit désigné un nouveau ministre, dont nous ne contestons pas la compétence, mais qui s'est trouvé brusquement confronté à des dossiers qu'il n'avait pas eu le temps de connaître. Aussi les négociations du 4 juin ont-elles abouti à un protocole qui parut, dans sa lettre, trop vague à l'immense majorité des professeurs. Il aurait suffi, depuis, que quelques précisions soient apportées, notamment sur le calendrier des commissions, pour que la méfiance, fruit de tant de déceptions antérieures, connaisse un certain apaisement. Ce sont ces précisions qu'à l'heure actuelle nous ne parvenons pas à obtenir. Nous ne pouvons qu'être plus que surpris de cette obstination.

Il était évident que les personnels enseignants du Second Degré, placés depuis le 14 mai devant une situation entièrement nouvelle de leurs établissements, ayant fourni -- quoique grévistes! -- un travail extraordinaire auprès de leurs élèves, pour comprendre leurs revendications, les discuter, les décanter, en retenir ce qui était valable et éviter que la « révolte lycéenne » ne devint purement et simplement anarchique, avaient non seulement le droit, MAIS LE DEVOIR d'essayer d'obtenir du ministre des enga-

gements précis pour la mise à l'étude de réformes susceptibles de permettre la modernisation de l'enseignement et des structures, afin que de cette grande crise sorte une université renouvelée et conciliée avec elle-même -- élèves et enseignants -- La grève avait pour but essentiel de permettre cette transformation. Prétendre faire rentrer « dans l'ordre » professeurs et élèves sans que rien de clair ait été défini, c'est cela qui constitue une mauvaise action.

Quand les professeurs déclenchent un mouvement de cette ampleur, il serait de la plus élémentaire honnêteté de penser qu'ils ne perdent jamais de vue l'intérêt de leurs élèves. C'est un moyen facile pour tenter de dresser les familles contre les enseignants. Une des pensées constantes des organisations syndicales et de tous les maîtres, a été celle-ci : qu'en aucun cas, les élèves ne subissent de préjudice ; ni les passages de classe, ni les examens ne seront sacrifiés. L'avenir des enfants qui nous sont confiés est, par vocation, notre premier souci. Mais il n'y a aucune mesure entre quelques journées de classe perdues -- qui l'auraient souvent été, de toute façon, par le refus des élèves eux-mêmes de les suivre -- et le souci de préparer pour les élèves actuels et tous ceux qui viendront après eux, un meilleur système d'éducation dont ils auraient tous bénéficié.

Paris, le 10 juin 1968 - 11 heures.

Dans l'après-midi, nombreux contacts avec l'ensemble des Académies, qui se prononcent pour une reprise du travail par une majorité de l'ordre de 60 %, mais en demandant souvent une prolongation jusqu'à mercredi ou vendredi. Le tableau général est assez hétérogène, certaines Académies (Toulouse ou Paris) étant très « dures », d'autres souhaitant au contraire reprendre dès mardi.

Plusieurs coups de téléphone au S.N.E.S., qui trouve un peu plus de 60 % pour la reprise. La décision du S.N.E.S. est connue en début de soirée. Tenant compte de l'ensemble des données (sentiment des adhérents, attitude très dure du gouvernement, difficulté d'obtenir une attitude vraiment commune avec le S.N.E.S. qui se traduirait par un texte commun comme cela a été le cas dans les C.E.T., intérêt du service et des élè-

ves, et enfin l'heure tardive), le S.G.E.N. décide de donner l'ordre de reprise pour le mercredi 12 juin par le communiqué suivant :

Le SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE C.F.D.T. (section des lycées, C.E.S. et E.N.) rappelle que les multiples retards apportés aux négociations, puis la prolongation de la grève, ne sont pas du fait des organisations syndicales mais de la responsabilité du gouvernement qui a refusé de poursuivre la discussion avec les enseignants du Second degré.

Le S.G.E.N. a estimé qu'il était non seulement de son droit mais de son devoir d'essayer d'obtenir du ministre des engagements précis pour la mise à l'étude des réformes qui doivent permettre le renouvellement de l'enseignement et des structures. Cette revendication n'a apparemment pas été comprise mais elle demeure.

Cependant, une des pensées constantes des organisations syndicales et de tous les maîtres a toujours été qu'en aucun cas les élèves ne subissent de préjudice. Ni les passages de classe ni les examens ne seront sacrifiés.

C'est pourquoi le S.G.E.N., après avoir consulté ses adhérents, demande aux enseignants de reprendre le travail à partir du mercredi 12 juin. La grève n'est que suspendue et si, d'ici la rentrée, des mesures concrètes n'étaient pas prises concernant notamment la participation des élèves et des maîtres à la gestion des établissements, les enseignants se déclarent prêts à reprendre l'action.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire, le S.G.E.N. demande aux enseignants de poursuivre l'action entreprise sur le plan pédagogique et d'amorcer les transformations nécessaires. Il faut donc dans chaque établissement, dans chaque classe, marquer dans les faits le début du renouvellement profond de l'enseignement. L'important est de montrer à l'opinion et au gouvernement la volonté des enseignants de ne pas reprendre le travail comme avant. Les enseignants et les élèves hâteront ainsi l'élaboration et la prise par les pouvoirs publics des textes indispensables.

Paris, le 10 juin 1968 - 22 heures

**La grève a été longue et dure pour nombre de travailleurs**

**dont les ressources habituelles sont bien inférieures à celles des enseignants.**

**Les caisses de grève et les caisses de solidarité C.F.D.T. sont « vivement sollicitées ».**

**Aidez-les en versant au moins un journée de traitement à**

**S.G.E.N. Solidarité  
C.C.P. PARIS 87.76.95**

**Mention : solidarité C.F.D.T.**

## **ACADÉMIE DE PARIS**

### **Session d'information syndicale**

**30 JUIN - 3 JUILLET  
78 - POISSY**

Une part importante de la session sera consacrée à la crise de mai.

Conditions et bulletins d'inscription sur demande à S.G.E.N. Paris, 26, rue Montholon - 9<sup>e</sup>.

# Un long jour et une longue nuit...

**E**ST-CE pour ne pas faire moins « sérieuse » que ses devancières ? Est-ce par une tactique destinée à fatiguer les représentants des organisations syndicales ? Mais la table ronde syndicats - ministre de l'Education nationale a connu « sa » nuit de négociations et c'est aux premières lueurs d'une aube triste et pluvieuse que le point final fut mis au bas d'un court (trop court !) relevé des conclusions.

Le visage tiré par la fatigue, les deux leaders des principales délégations, Marangé pour la F.E.N. et Piétri pour le S.G.E.N., rassemblaient leurs esprits pour répondre aux questions des journalistes qui, eux aussi, avaient veillé une partie de la nuit dans le hall du ministère. Les participants entrés en « loge » à 9 h 30 le mardi comptaient qu'ils avaient passé 21 heures dans la salle heureusement rénovée du Conseil Supérieur de l'Education nationale et en particulier toute une longue nuit sans autre soutien que celui des fumées de pipes et des cigarettes, car le ministère de l'Education nationale n'avait pas songé à reconforter ses hôtes d'une nuit, ne serait-ce que par une tasse de café !

La « table ronde » se déroula en réalité autour d'un quadrilatère dont M. Ortoli, le nouveau ministre et ses collaborateurs, occupaient l'un des hauts bouts. M. Laurent, secrétaire général du ministère, qui devait cesser ses fonctions à la fin du mois de mai, mais a assuré la continuité de l'administration, siégeait à droite de M. Ortoli. Assistaient également le ministre, les différents directeurs : M. Olmer (Enseignement supérieur), M. Sidet (Personnel), M. Gauthier (Pédagogie), M. Duquenne (Services sociaux et administratifs) et des conseillers techniques du Secrétariat général.

Les quarante responsables syndicaux qui occupaient les autres côtés du quadrilatère représentaient la F.E.N. autonome (conduite par le camarade Marangé), les F.E.N.-C.G.T. et F.O., le S.N.C., le S.N.D., l'U.S.N.E.F., le Syndicat autonome de l'Enseignement supérieur (1) et naturellement le S.G.E.N.

La délégation S.G.E.N. comptait

huit membres. Autour de Charles Piétri, secrétaire général adjoint, et Paul Martinet, secrétaire délégué à l'Action Revendicative, étaient présents Laure Cartier (second degré Lycées C.E.S. E.N.), Simone Malaquin (C.E.G.-C.E.S.), Jules Bénétou (C.E.T.), Guy Duquesne (1<sup>er</sup> degré), Hélène Angeville (O.S.P.), Roger Pannier (Agents et Administration universitaire). A noter que seul le S.G.E.N. avait désigné des femmes dans sa délégation. Serait-on myso-gyne dans les autres syndicats ? Y oublie-t-on que les femmes sont en majorité dans l'Education nationale ?

Le découragement fut le sentiment dominant de la délégation S.G.E.N. pendant les deux premières séances de travail. M. Ortoli avait écarté l'étude de la réforme de l'Université, sujet trop vaste et celle du droit syndical réservée à la commission « ad hoc » de la Fonction publique. Seuls les mesures budgétaires lui semblaient du ressort de la table ronde et il fut dans un premier temps suivi par la F.E.N. sur ce point.

Avec une ferme obstination, les représentants du S.G.E.N. rappelaient les uns après les autres dans leurs interventions que si des mesures budgétaires étaient indispensables à la rénovation pédagogique, elles ne pouvaient en aucun cas satisfaire les collègues actuellement en grève qui se battaient en particulier pour la participation des maîtres et des élèves à l'organisation de la vie scolaire.

Ces interventions ne reçurent pendant plusieurs heures d'autre réponse que le silence du Ministre et les haussements d'épaule de certains. Il fallut attendre le courant de la nuit pour que les efforts du S.G.E.N. aboutissent non point certes à des textes satisfaisants sur ces problèmes, mais au moins à leur prise en considération, ce que l'on peut considérer comme une réelle victoire syndicale.

Il y eut la rédaction toujours laborieuse du texte où chaque mot fut pesé et chargé d'une signification si riche, mais toujours implicite qu'elle ne pouvait qu'échapper au lecteur

non averti. Il y eut le dernier round victorieux des C.E.T. sur les maxima de service des P.E.G. Il y eut les ultimes combats pour arracher au « finish » vers 5 h 30 du matin les 600 postes nécessaires à la diminution de service des P.T.A. de L.T.

Il y eut enfin la mince pelure raturée contenant le relevé des conclusions et que la délégation ramena vers 7 heures du matin à travers un Paris déjà encombré, au siège du syndicat où le téléphone avait commencé à carillonner dès l'aurore.

Les négociateurs entraient avec la certitude de n'avoir franchi qu'une étape et qu'un bien long chemin restait à parcourir.

(1) F.E.N.-C.G.T. et F.O. : ils ont des adhérents surtout dans les C.E.T. et parmi les agents.

S.N.C. : Syndicat National des Collèges (C.E.G.) indépendant de la F.E.N.

S.N.D. : Syndicat National des Directeurs (affilié à la C.G.C.) et U.S.N.E.F. : Union Syndicale Nationale des Enseignants de France.

Syndicat autonome Enseignement Supérieur : dit « superautonome », car il n'est pas affilié à la F.E.N.

Le S.N.E. Sup. affilié à la F.E.N. n'avait pas de représentant.

La crise de mai a fait apparaître la nécessité d'organisations syndicales solides, bien organisées, techniquement au point et matériellement bien équipées.

Aidez-nous à compléter l'équipement du secrétariat national et des sections académiques du S.G.E.N.

Versez une journée de traitement à

S.G.E.N. 15.947.50 PARIS

Mention :

équipement S.G.E.N.

# Ce que le S.G.E.N. a défendu dans la négociation

**A**LORS que dans les autres secteurs des négociations ont été engagées avec l'ensemble des organisations syndicales concernées, il a fallu attendre le 3 juin pour que le Ministre de l'Education Nationale accepte l'idée d'une table ronde, plutôt que des entrevues séparées avec différents interlocuteurs (on verra le relevé des démarches du S.G.E.N., dans l'article : « Autour des négociations », p. 9).

Néanmoins, la Fédération de l'Education Nationale a été reçue le lundi 3 juin par le Ministre, et selon ses propres termes, lui a fait accepter trois préalables, qui ont été diffusés par un communiqué à la presse :

« Le Ministre a reconnu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour l'Education nationale au collectif budgétaire de 1968.

« Sur la réforme de l'Université, il a reconnu la nécessité d'engager une discussion approfondie avec les organisations représentatives, ce qui exclut la pratique des commissions de personnalités unilatéralement désignées.

« Enfin, sur l'orientation, il a admis qu'aucune expérience ne saurait être mise en place avant que le problème

ait été repris à fond et discuté avec les organisations représentatives. »

(Le Monde, 5 juin 1968, p. 6)

C'est dire que, avant même l'ouverture des négociations, celles-ci étaient faussées dans une large mesure. En particulier, le préalable posé par la F.E.N. concernant la réforme de l'orientation a permis au Ministre d'é luder toute proposition de mesures immédiates concernant les conseillers d'O.S.P. en repoussant l'examen de leur situation à celui de l'ensemble du problème de l'orientation. Nos adhérents savent quelle est pourtant l'importance fondamentale de l'orientation dans le processus de démocratisation de l'enseignement et l'urgence d'apporter à ce service une extension considérable et les moyens d'une efficacité réelle.

L'action cohérente de la délégation S.G.E.N., dans ces négociations, a amené le Ministre à inscrire dans les conclusions des points qui, dès le départ, avaient été considérés comme hors des discussions : organisation et fonctionnement des services et des établissements scolaires, formation des maîtres et droit syndical. Cela ne signifie pas que le S.G.E.N. néglige les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service, tels les créations d'emploi ou l'allègement des maxima de service : mais nous avons maintenu avec fermeté que la crise de l'Education Nationale que nous dénonçons depuis des années ne peut se résoudre par les seules mesures à incidence budgétaire.

## I. — Pourquoi le droit syndical ?

La reconnaissance du droit syndical a été l'une des revendications prioritaires de la C.F.D.T. Admis au cours des négociations générales au niveau le plus élevé, le droit syndical a été reconnu également pour la Fonction publique. Nous estimons cependant que le relevé des conclusions sur la F.P. demande à être précisé dans le domaine particulier de l'Education nationale dont la gestion est restée sur bien des points le seul fait de l'Administration : notation du personnel sans que celui-ci en connaisse les déterminants, dossier « noir » communiqué seulement pour les affaires disciplinaires, premières affectations faites hors C.A.P. comme les examens d'aptitude à la Direction, etc. Si nous estimons que les enseignants sont des *adultes, responsables*, nous devons obtenir qu'ils soient traités comme tels.

C'est pourquoi leur représentation doit être assurée à tous les niveaux de l'administration, par la voie d'organisations syndicales exprimant la synthèse des vœux exprimés par l'ensemble du personnel :

— dans l'établissement, toutes facilités doivent être données afin que l'information se fasse librement, que les réunions soient possibles, que les délégués syndicaux participent aux différents conseils, à côté des représentants élus du personnel.

— dans l'administration, les délégués syndicaux doivent être habilités auprès des instances départementales, académiques et nationale et participer aux réunions des diverses commissions, comités et conseils. C'est la condition *sine qua non* de l'information réciproque fonctionnaires-administration. On a vu trop souvent cette dernière ignorer (plus ou moins volontairement...) les propositions et les revendications d'une partie du personnel sous

le prétexte qu'il appartenait à un syndicat minoritaire. Les minorités n'ont-elles pas la liberté de pensée et d'expression ? Inversement, l'absence de représentants syndicaux dans des commissions ministérielles ou académiques laisse une partie du personnel dans l'ignorance de ce qui s'y élabore. Est-ce un bon système d'administration ? Nous ne le pensons pas.

## II. — L'organisation de la vie dans les établissements

Là aussi apparaît la nécessité urgente de donner aux maîtres leur dimension d'adulte et aux élèves des responsabilités à leur mesure. Le rapport élèves/maîtres est conditionné par le rapport maîtres/administration. Jusqu'ici, ordres d'un côté, obéissance de l'autre, c'est-à-dire des relations de dépendance qui handicapent lourdement les relations humaines. Nous souhaitons que la « participation » ne soit pas seulement le thème de discours venus de haut. C'est la notion d'équipe qui doit maintenant dominer la vie scolaire. Administrateurs, professeurs, élèves, parents ne sont pas des ennemis naturels, ils doivent au contraire apporter leur contribution à l'œuvre commune. Dans cette optique, nous proposons aussi bien la restauration du conseil des maîtres dans le Premier degré et l'élargissement de ses attributions pédagogiques qu'une réforme du conseil intérieur. Il suffirait d'ailleurs de modifier les textes existants pour donner à ces conseils une liberté d'action qui peut seule amener le renouveau dont la crise actuelle a fait comprendre la nécessité vitale.

## III. — Pour une formation permanente

Il va sans dire, disait M. Ortolu au cours des négociations, que la formation des maîtres comporte : formation initiale et

formation permanente. La délégation du S.G.E.N. a répondu que cela irait encore mieux en le disant... C'est ce que traduit la phrase : « Les divers aspects de la formation des maîtres... ». Nous ne redisons pas ici les propositions du S.G.E.N. : elles ont été largement exposées au cours des négociations.

Sur ces trois points, il faut bien dire que le S.G.E.N. n'a guère senti l'appui des autres organisations, sinon de façon assez partielle. Il est regrettable que l'accord soit difficile sur les causes fondamentales de la crise actuelle, à un moment où la grande majorité des enseignants ressent le besoin d'une véritable révolution pédagogique.

A l'occasion de la crise, nombre de collègues se sont tournés vers le S.G.E.N., ont apprécié ses positions et envisagé d'y adhérer.

**Aidez-les à passer des intentions aux actes.**

Parlez-leur encore du S.G.E.N. Faites circuler « S.U. ».

Distribuez des bulletins d'adhésion.

Chaque adhérent ancien doit faire au moins un adhérent nouveau.

# Ce que le S.G.E.N. a demandé

*L'ensemble des revendications que nous avons présenté doit être, pour la bonne compréhension, rapproché du texte officiel du relevé des conclusions de la négociation, présenté page 18. Les références utilisées sont les mêmes.*

## Droit syndical

Compte tenu des conclusions des réunions tenues au ministère de la Fonction publique, selon lesquelles « le gouvernement affirme la très grande importance qu'il attache au problème de l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique » et s'engage « à garantir le libre exercice des droits syndicaux et à rechercher les modalités permettant d'exercer ces droits dans les meilleures conditions », le S.G.E.N. est intervenu pour que ces principes soient appliqués à l'ensemble des personnels, enseignants et non enseignants.

Cette application doit comporter des dispositions particulières aux différents niveaux administratifs : établissements, échelons départementaux et académiques, échelon national. Il s'agit en premier lieu de la reconnaissance de la section syndicale d'établissement, de sa participation au fonctionnement de cet établissement, du droit de réunion, etc.

Au niveau départemental et académique, cela implique l'habilitation du délégué syndical à intervenir auprès des instances correspondantes, ainsi que sa participation aux réunions des divers commissions et comités. Les intéressés bénéficieront d'un allègement de service, indispensable à l'accomplissement de leur mission.

Au niveau national, la même représentation syndicale doit s'exercer au sein des divers conseils et organismes : Conseil supérieur de l'E.N., Conseils d'enseignements, Comités techniques paritaires, Commissions paritaires.

Il est à noter que cette proposition, effectuée par notre camarade Piétri, a fait l'effet du pavé dans la mare, au sein d'une commission qui, manifestement, ne se souciait aucunement de ce problème.

C'est sur l'insistance de notre délégation que la proposition figurant paragraphe H a été retenue.

## Mesures budgétaires

Ces mesures sont indispensables pour permettre le renouvellement des méthodes pédagogiques et le fonctionnement démocratique des établissements.

Le S.G.E.N. demande, en priorité, des créations de postes d'enseignement et

de surveillance à tous les niveaux d'enseignement : pour abaisser progressivement les effectifs par classe à 25 élèves, le maximum de 30 ne devant jamais être dépassé ; pour alléger les maxima de service de certaines catégories de professeurs, des surveillants et des auxiliaires licenciés, afin de leur permettre de terminer leur licence ; pour titulariser dans le cadre des certifiés, après succès aux épreuves pratiques du C.A.P.E.S., les licenciés d'enseignement ; pour assurer le respect strict des dédoublements prévus par les horaires officiels des classes du premier cycle ; pour permettre la titularisation des remplaçants du premier degré, dans les délais réglementaires, ainsi que pour réaliser un véritable plan de liquidation des auxiliaires du technique.

Le S.G.E.N. demande, en outre :

Pour le premier degré et les C.E.G. : l'institution de « titulaires remplaçants » par la création de postes budgétaires qui seront attribués aux titulaires chargés du remplacement des maîtres provisoirement absents ou du service des maîtres déchargés ; l'augmentation des décharges de service des directeurs sur la base suivante : décharge complète pour les C.E.G. et les écoles de plus de dix classes, demi-décharge pour les écoles de 5 à 9 classes ; création de postes d'inspecteurs départementaux de l'E.N.

Pour les C.E.T., le S.G.E.N. demande un recrutement massif de professeurs, leur formation intégrale en E.N.N.A., un plan de développement de ces établissements ; l'extension de l'indemnité de stage ; l'unification indicielle des enseignants de C.E.T. ; la révision de la situation des surveillants généraux, chefs de travaux et directeurs.

Pour l'ensemble des établissements et services, le recrutement de personnel d'infrastructure (administration, secrétariat, laboratoires, agents, documentalistes, infirmiers, etc.).

## Formation des maîtres

Le S.G.E.N. est partisan d'une refonte totale de la formation des maîtres de tous degrés. Il demande en particulier la création d'Instituts Universitaires de Pédagogie intégrant tous les centres de formation actuels.

Dans l'immédiat, le S.G.E.N. demande une réforme de la formation des instituteurs. Ceci implique une refonte de la structure des écoles normales : les futurs instituteurs doivent préparer le baccalauréat de leur choix dans le lycée de leur choix. La durée de la formation

professionnelle doit être immédiatement portée à deux ans ; le contenu et les méthodes doivent être renouvelés. Il convient de faire une large part au travail personnel et au travail en équipe et l'horaire des cours doit être réduit en conséquence ; il s'agit de faire en sorte que les futurs maîtres se sentent responsables de leur propre formation et que cette formation initiale se prolonge naturellement en formation permanente.

Les professeurs de C.E.G. doivent recevoir une formation en trois ans. La formation générale doit être assurée dans l'immédiat par les deux années du premier cycle des facultés, le complément de cet enseignement étant donné dans les centres régionaux de formation. La troisième année sera entièrement consacrée à la formation pédagogique théorique et pratique.

Tous les maîtres de transition et de classes pratiques doivent recevoir une formation dans les centres spécialisés, préalablement à toute affectation. Cette formation faite en un an dans l'immédiat, en raison de l'urgence, doit être aussi rapidement que possible, portée à deux ans dans le cadre des Instituts universitaires de pédagogie.

Les professeurs de C.E.T. doivent bénéficier d'une formation en trois ans après le baccalauréat comportant une partie commune en faculté et une partie spécifique en E.N.N.A. Des dispositions particulières autoriseront le recrutement de techniciens et les conduiront au même niveau de formation.

Les professeurs du second degré doivent continuer à bénéficier d'une formation supérieure en quatre ans, complétée par une année de formation pédagogique pratique. Cette formation doit être revue dans le même sens que la formation initiale des instituteurs et dans le cadre des I.U.P.

Le S.G.E.N. demande la formation permanente des maîtres, obligatoire et intégrée le plus possible dans le service du personnel. Elle doit être organisée dans les plus brefs délais, notamment dans les disciplines prioritaires, en particulier mathématiques et technologie.

Dans le premier degré, l'institution de la formation permanente est liée à trois mesures essentielles : réforme des écoles normales qui deviennent des centres de formation, d'information et de recherche pédagogique ouverts à tous les maîtres en exercice ; la réduction des circonscriptions d'inspection primaire ; la libération du samedi après-midi pour permettre le travail pédagogique au niveau des écoles.

Dans le second degré, elle implique la réforme de l'inspection générale.

## Gestion démocratique du service public de l'Education Nationale

Nous demandons que l'on donne au Conseil supérieur de l'E.N. et aux conseils d'enseignement, dont les règles de fonctionnement pourront être améliorées, le pouvoir de formuler des propositions et non seulement des simples avis, cette proposition s'inscrivant dans la ligne des conclusions des travaux effectués au niveau de la Fonction publique, et préconisant de modifier le Conseil supérieur de la Fonction publique.

De même, nous demandons l'application à l'Education nationale des dispositions envisagées pour les Comités techniques paritaires : mise en place au niveau de tous les départements ministériels, de toutes les directions et services centraux ; élargissement de leurs attributions et de leurs pouvoirs, avec caractère obligatoire à leur consultation, en réservant un droit d'initiative aux représentants du personnel, création de C.T.P. au niveau académique où ils n'existent pas.

En ce qui concerne les Commissions paritaires, le S.G.E.N. demande la reconnaissance du contrôle des C.A.P. sur les premières affectations, la représentation des organisations syndicales à côté des élus du personnel, l'alternance de la présidence pour assurer une véritable représentation paritaire. L'utilisation d'un système électronique devra se limiter à la préparation matérielle du travail, la détermination du barème et les propositions d'avancement et de mutation restant du ressort exclusif des C.A.P.

Un conseil de gestion doit être créé auprès des Inspecteurs primaires avec participation des représentants syndicaux.

La gestion démocratique doit s'instaurer au niveau des établissements. Pour le premier degré, il faut en conséquence restaurer le Conseil des maîtres et élargir ses attributions pédagogiques.

Pour le second degré, il faut réformer le Conseil intérieur par la création d'un conseil d'établissement détenant de réels pouvoirs, dans les domaines financier, de la discipline, de l'organisation des études et expériences pédagogiques, de la tenue matérielle de l'établissement, ainsi que dans celui de l'élaboration des emplois du temps des élèves et des maîtres.

Composition de ces conseils : représentants de l'administration, des parents d'élèves, des élèves, du personnel, enseignant et non enseignant, ces conseils étant étendus à tous les établissements de second degré.

Cela conduit à la création de conseils d'élèves, formé de représentants élus, ayant pour rôle de suggérer et de discuter les décisions à prendre par le Conseil d'établissement. Le Conseil d'élèves serait associé aux travaux concernant la

discipline, l'information des élèves, l'organisation de discussions dans l'établissement, et devrait bénéficier de mesures pratiques indispensables : affichage, journal d'établissement, local de réunion, (chapitre E. 2).

Le S.G.E.N. a particulièrement insisté sur la nécessité de la participation des élèves et des professeurs à la vie des établissements, mais s'est heurté au refus formel du ministre de mentionner les intéressés. Nous avons pu obtenir que la formulation « le Gouvernement a posé le principe » soit transformée en celle selon laquelle « le Gouvernement a retenu le principe », au sujet de la profonde réforme à entreprendre. C'est également sur notre demande que la précision de délai a été incluse dans ce chapitre.

Toutes nos tentatives pour introduire la notion de formation permanente se sont révélées vaines. La proposition formulée par l'ensemble des organisations syndicales pour préciser l'exigence d'une qualification de haut niveau n'a pas été retenue.

Nous avons insisté pour qu'un calendrier soit établi en ce qui concerne la réduction des effectifs d'élèves, ainsi que pour une réduction des maxima de service. Sur le premier point, l'indication d'une action progressive, seule retenue, ne peut donner satisfaction que dans la mesure où des engagements précis seraient pris.

Au niveau du premier degré, c'est sur notre demande expresse que les maternelles ont été spécifiées dans le cadre de l'amélioration des conditions d'enseignement.

Nos efforts pour que le dédoublement des classes soit automatique au niveau des seuils prévus, n'a trouvé aucun écho.

En ce qui concerne les C.E.G., nous n'avons pu obtenir la prise en considération des maxima de service, le ministre ayant déclaré que de telles mesures ne pouvaient être envisagées que pour le technique. En ce qui concerne les créations de postes envisagées pour ces

établissements (2 000 sur les 5 500 de l'ensemble du second degré), ces créations ne permettront que l'application des textes en vigueur depuis plusieurs années. Au niveau des lycées, le ministre a considéré que la réduction à 15 heures du service des certifiés, réalisée progressivement avec attribution d'heures supplémentaires, ne serait qu'une augmentation de salaire déguisée.

### Surveillants étudiants

Le S.G.E.N. s'est battu pour que soient améliorés les conditions de service des surveillants étudiants (chap. E.1). Il faut considérer que pour l'application du barème de dotation actuel, 7 000 postes seraient nécessaires, ce qui, pour le ministre, était exclu. Le ministre a fait remarquer que, dans la mesure où une réforme de la vie scolaire serait effectuée (autodiscipline), de nouvelles créations ne seraient peut-être pas nécessaires, un transfert de postes à l'intérieur du second degré pouvant suffire.

### Agents

Les créations prévues ne concernent qu'une amélioration de la dotation actuelle, 900 postes étant créés par ailleurs pour réaliser la réduction de service de ces personnels prévue dans le cadre du protocole de la Fonction publique.

### Auxiliaires

Si la précision relative à la réunion d'une commission dans le délai d'un mois peut nous satisfaire en ce qui concerne les enseignants, nous regrettons que de telles précisions n'aient pas été faites pour les autres commissions envisagées, aussi bien pour les auxiliaires des services que pour les autres problèmes.

Nous savons qu'il n'était pas possible de régler toutes les questions en une seule nuit, mais le ministre pouvait prendre l'engagement formel de la mise à l'étude de ces questions et prévoir un calendrier à cet effet. La réaction de nos collègues aurait alors été différente.

Nous ne promettons pas la Lune... mais toujours **LE SOLEIL !..**

**VILLAGES DE VACANCES** (Bungalows-Tentes) **HOTELS**

PLACES DISPONIBLES TOUTES DATES

COTE D'AZUR - CORSE - ITALIE - ESPAGNE

Séjour agréable à des **PRIX STABLES** et **IMBATTABLES**  
Envoi gracieux de notre revue-programme R.S.

**LES RELAIS DU SOLEIL** Lic. A. 553

**84, rue Saint-Lazare** Métro : **PARIS-9<sup>e</sup>** St-Lazare **FIG. 68-28**

# Ce qui a été obtenu

(Relevé des conclusions des réunions du 4 et du 5 juin au Ministère)

## A. Enseignement du premier degré

Une action progressive sera entreprise en vue d'assurer les besoins prioritaires des rentrées scolaires dans une perspective d'amélioration des conditions d'enseignement dans les écoles primaires et maternelles. Cette action portera tout d'abord sur les cours préparatoires en vue de rapprocher les effectifs de ces classes de l'optimum pédagogique de 25 élèves. Des créations d'emplois à cet effet seront sollicitées au titre du collectif budgétaire de 1968. Il en sera de même pour les décharges de classe des directeurs d'école dans les limites fixées au tableau annexe.

## B. Second cycle court, collèges d'enseignement technique

Des dispositions particulières seront adoptées pour améliorer les conditions de travail des maîtres de C.E.T. En particulier, dès la rentrée 1968, les mesures suivantes seront prises dans la limite des emplois prévus au collectif :

1. Professeurs techniques adjoints : la part d'enseignement théorique dans l'enseignement pratique sera fixée à 1/12°.
2. Professeurs d'enseignement général et professeurs d'enseignement technique théorique : les maxima de service seront ramenés à 21 heures.

## C. Conditions de l'enseignement dans les établissements de second degré

1. En vue d'entreprendre l'amélioration des conditions de l'enseignement dans les classes de second degré, les seuils de dédoublement des classes seront fixés, à compter de la rentrée 1968, à 35 pour les C.E.G., C.E.S., C.E.T., et premier cycle de lycée, et à 40 dans les second cycle de lycée.

2. D'autre part, des mesures seront prises dans la limite des emplois fixés (1) en faveur des professeurs techniques et des P.T.A. de lycée technique.

C'est ainsi que

- a) pour les professeurs techniques les maxima de service seront ramenés à 30 heures ;
- b) pour les professeurs techniques adjoints, les maxima de service seront ramenés à 32 heures pour les spécialités industrielles.

## D. Enseignement supérieur et recherche

Pour faciliter la rentrée de 1968, des créations d'emplois seront sollicitées au titre du collectif budgétaire. Elles porteront sur le personnel d'enseignement, ainsi que sur les personnels techniques et administratifs. D'autre part, des créations seront prévues au titre du personnel de recherche du C.N.R.S.

## E. Organisation et fonctionnement des services et des établissements scolaires

1. Des Comités spécialisés étudieront les problèmes relatifs au fonctionnement interne des établissements (surveillance, intendance, secrétariat et services divers). Dans ce cadre les conditions de service et d'études des surveillants-étudiants feront l'objet d'un examen particulier.

Des créations d'emplois seront sollicitées au titre du collectif budgétaire de 1968 afin d'entreprendre l'amélioration progressive de la situation des services des établissements en la matière.

2. Les problèmes d'organisation et de structure générale des établissements scolaires y compris les questions de participation à la vie de ces établissements, seront, d'autre part, l'objet d'études approfondies, auxquelles seront associées les

diverses parties intéressées, dans la perspective de profonde réforme dont le gouvernement a retenu le principe. Ces études seront entreprises dans les meilleurs délais en vue de permettre l'adoption progressive de mesures d'application.

## F. Auxiliaires

1. Les problèmes touchant à la titularisation des auxiliaires des cadres administratifs et de services seront étudiés dans le cadre du protocole général concernant la fonction publique.

2. Le ministre de l'Éducation nationale affirme son intention d'accroître les possibilités de titularisation des maîtres auxiliaires. Les mesures susceptibles d'être retenues et qui pourront comporter des dispositions transitoires exceptionnelles, seront mises au point en liaison avec les organisations intéressées dans un délai maximum d'un mois, en vue d'être applicable pour la rentrée de 1968.

## G. Formation des maîtres

Les divers problèmes relatifs à la formation des maîtres seront étudiés à la lumière des réformes entreprises en matière de structures scolaires.

Ces études tiendront compte du souci d'apporter aux maîtres une formation mieux adaptée aux besoins d'un enseignement renoué.

## H. Droit syndical

Lorsque la Commission prévue par le protocole de la fonction publique aura déposé ses conclusions, un groupe de travail constitué avec la participation des représentants des organisations syndicales associés aux représentants de l'administration centrale élaborera des mesures d'application pratique propres à l'Éducation nationale.

★

Un certain nombre de problèmes n'ont pu être abordés dans le courant des entretiens. Il en est ainsi notamment de la réforme de l'Université. Ces problèmes feront l'objet de discussions ultérieures.

(1) Au tableau annexe ci-dessous.

## Création d'emplois au collectif budgétaire 1968

A.	1 <sup>er</sup> DEGRE .....	4.500
	(dont 500 décharges de directeurs)	
B.	C.E.T. ....	2.000
C.	C.E.G. ....	2.000
	(cette mesure ne concerne pas les classes pratiques et de transition)	
C.1	SECOND DEGRE .....	3.500
C.2	LYCEES TECHNIQUES .....	600
D.	SUPERIEUR - C.N.R.S. ....	2.000
	(Sup. 1.650 - C.N.R.S. 350)	
E.1	— PERSONNEL DE SERVICE .....	1.000
	— PERSONNEL SOIGNANT .....	
	— ADMINISTRATION UNIVERSITAIRE ..	
	— INTENDANCE UNIVERSITAIRE .....	
		15.000

P.S. — Pour les agents, il faut ajouter les créations de postes rendus nécessaires pour la réduction du temps de travail prévue dans les accords Fonction publique.

Il est bien entendu que les postes indiqués sur cette annexe viennent s'ajouter à ceux accordés précédemment au budget pour la rentrée 1968.

# Conférence de presse

**C**ETTE conférence de presse, tenue dans des circonstances difficiles, à un moment où les communications étaient particulièrement perturbées, donnait et donne encore l'orientation du Secrétariat national. Elle fait une synthèse de toutes les informations dont nous disposions alors et doit préparer les négociations nécessaires pour passer d'une autonomie spontanée au droit étatique.

Le Secrétariat insistera plus fortement, dans les jours qui viennent, sur cette nécessité. Compte tenu des originalités locales, le S.G.E.N. devra présenter les cadres d'une réforme des structures universitaires, les lignes générales d'une mutation pédagogique. Il est aussi dans la responsabilité d'un syndicat qui réunit des « enseignants-chercheurs » appartenant à un service public de rappeler qu'une réforme démocratique de l'Université serait illusoire si la mission scientifique des professeurs, leur liberté pour transmettre le savoir étaient remises en cause.

Le 8 juin : Ch. PIETRI.

## Les universités nouvelles

### Propositions du S. G. E. N.

Le Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Syndicat Général de l'Éducation Nationale (C.F.D.T.) se déclare résolument solidaire des organisations syndicales — au premier rang, sa confédération, la C.F.D.T. — qui luttent pour la liberté et le pouvoir syndical dans les entreprises. Il se déclare solidaire aussi de toutes les organisations syndicales universitaires et l'U.N.E.F. qui luttent pour une réforme démocratique de l'Université.

Il invite tous les enseignants à poursuivre dans tous les établissements d'enseignement supérieur l'action menée avec les étudiants pour créer ces Universités nouvelles.

Grâce à l'action du mouvement syndical étudiant dont le S.G.E.N. salue l'essor, grâce à l'action de professeurs au premier rang desquels les militants syndicalistes, dans toutes les facultés, aujourd'hui autonomes, les objectifs immédiats d'une réforme s'imposent.

#### **I. Organisation de cette autonomie**

Le S.G.E.N. condamne, comme il l'a toujours fait, une centralisation bureaucratique, un système de réforme imposé de Paris par des « comités d'experts », le contrôle incessant d'une administration centrale, lointaine, souvent incompétente, sur l'organisation des études ou le développement des établissements universitaires.

Il réclame :

1° une autonomie financière des Universités, c'est-à-dire la possibilité de répartir librement, suivant les besoins de l'enseignement et de la recherche, une masse

globale de crédits affectée aux besoins de cette Université. Il demande que des comités tripartites avec des représentants des enseignants, des étudiants, de l'administration puissent gérer ces crédits et participer sur le plan national à la répartition, pour chaque Université, de la masse budgétaire ;

2° une autonomie administrative qui laisse chaque Université libre du recrutement de ses professeurs, compte tenu des exigences scientifiques ;

3° une autonomie pédagogique qui donne le droit pour

(Suite page 20)

chaque Université d'organiser sa personnalité scientifique, son enseignement, les diplômes qu'elle décernera, compte tenu des équivalences nationales et internationales et compte tenu d'une coordination de la recherche.

## II. Départements

Pour que l'autonomie de cette Université fonctionne démocratiquement, le S.G.E.N. réclame à nouveau l'établissement de départements.

Il condamne le système de chaires qui sclérose l'enseignement et la recherche.

Il demande l'institution de départements qui regroupent tout le personnel enseignant, qui désignent les représentants des professeurs au conseil de gestion (voir § III); en accord avec celui-ci, l'Assemblée de Département organise l'enseignement; il recrute les nouveaux professeurs compte tenu de l'accord donné par les facultés, dispose d'une autonomie financière à l'intérieur d'une certaine enveloppe établie par l'Université. Cette Assemblée organise pour chaque type d'enseignement une équipe pédagogique à laquelle est associée une représentation étudiante.

Dans les Facultés des Sciences, le Département comporte, pour assumer sa fonction de recherche, des laboratoires avec un comité auquel participent, pour le choix des buts scientifiques, les jeunes chercheurs.

## III. Cogestion de l'Université

Le S.G.E.N., sur ce point, rappelle qu'il avait approuvé formellement la conclusion d'un colloque intersyndical U.N.E.F.-S.N.E.Sup.-S.G.E.N. exigeant l'organisation de cette cogestion.

Le S.G.E.N. n'a donc aucune difficulté à accepter pleinement l'aspiration présentement manifeste à une démocratisation radicale de la gestion des établissements d'Enseignement supérieur au niveau des départements ou des sections. Il préconise des conseils paritaires de gestion. Ils comprendront un nombre égal de délégués des enseignants et de délégués des étudiants, les uns et les autres élus au scrutin secret par leurs collègues. La présidence du conseil de gestion appartient au président du département, choisi parmi les enseignants. Les délégués de ces conseils de département constituent un conseil de gestion pour la Faculté.

Lorsque cela sera nécessaire, les représentants des personnels technique, administratif et des chercheurs seront associés aux travaux des organismes paritaires.

Au niveau des Universités, devraient être établis des organismes tripartites qui réunissent les délégués des différents conseils paritaires avec ceux de l'administration, la représentation de l'administration étant constituée d'universitaires, soit élus par leurs collègues, soit nommés par le gouvernement. Une considération justifie ce caractère tripartite: acquis par le travail des générations, constamment développé par la contribution des citoyens aux dépenses publiques, l'équipement scolaire et scientifique n'appartient à aucun groupe, mais à la collectivité nationale.

Dès maintenant, des commissions provisoires démocratiquement élues se sont installées dans nombre de

Facultés. Le S.G.E.N. réclame l'extension à toute la France d'un système qui garantit aux étudiants et aux professeurs le pouvoir de cogérer l'Université.

## IV. Collectif budgétaire

Le S.G.E.N. propose que toutes les Facultés fixent dès maintenant leur besoin immédiat en enseignants, personnel technique, matériel. L'ensemble de ces exigences constituera un projet de collectif budgétaire soumis au vote de l'Assemblée Nationale. Le S.G.E.N. demande aux représentants de manifester concrètement leur volonté de rénover l'Université et de lui donner, avant la rentrée d'octobre, les moyens de sa réforme.

Le S.G.E.N., dans l'immédiat, propose que soient tenues des Assises de l'Enseignement Supérieur. Il salue toutes les initiatives qui ont été déjà prises en ce sens; il déclare qu'une réforme de l'Université ne saurait être désormais confiée à des comités d'experts quels qu'ils soient; on mesure aujourd'hui les conséquences désastreuses de procédures qui négligent d'associer à une véritable réforme les professeurs et les étudiants.

Il rappelle, d'autre part, qu'à un moment où les Universités se libèrent définitivement du carcan napoléonien, on ne saurait élaborer des programmes ou des projets sans consulter toutes les Facultés qui ont conquis aujourd'hui leur autonomie. Concrètement, il propose que soient réunies, à Paris ou dans une ville de province, des Assises nationales auxquelles participent les représentants élus de tous les comités de gestion professeurs-étudiants.

Il propose qu'à ces travaux soient associés, comme observateurs, les représentants des organisations syndicales.

Le secrétariat national du syndicat est à la disposition de tous ceux — professeurs et étudiants — qui approuvent cette initiative.

Paris, le 21 mai 1968.

## êtes-vous vraiment "ÉQUIPÉ STENCIL"?

Inventé par David Gestetner à la fin du siècle dernier, le procédé stencil est encore aujourd'hui, le croirait-on, utilisé dans certaines entreprises avec les méthodes de cette époque (et presque avec le même matériel.) C'est tout à l'honneur du procédé, mais c'est dommage pour l'utilisateur.

L'équipement stencil 1968 permet la reproduction "vite et bien" de n'importe quel document à 10... 100... 5000 exemplaires. Les stencils sont gravés automatiquement, en quelques minutes, sans intervention manuelle.

Si vous en doutez, demandez à Gestetner sa documentation n° 538 sur le fameux tandem graveur-duplicateur. GESTETNER - 71, rue Camille Groult, 94-VITRY Tél. 482.47.85.

# G. E. R. O. J. E. P.

Nos camarades ont suivi depuis des années l'action de GEROJEP (Groupement d'études et de recherche des organisations de Jeunesse et d'Education populaire) fondé en 1958. A l'occasion des récents événements celui-ci s'est encore élargi (cf liste des organisations soussignées) et publie la déclaration suivante. Nos adhérents et toutes les instances syndicales voudront bien l'étudier afin d'élaborer une position du SGEN sur les problèmes évoqués.

27 mai 1968

## DÉCLARATION

Au moment où notre pays connaît un profond bouleversement social, les associations d'éducation populaire, de développement culturel et de jeunesse soussignées réaffirment leur position.

L'action des ouvriers, des paysans, des étudiants, dont les associations signataires sont solidaires, est le résultat d'un certain nombre d'injustices et de carences dont la plupart ont le plus lourdement pesé sur les jeunes, notamment dans les domaines suivants : éducation, formation professionnelle, emploi, conditions de travail, ressources, loisirs, service militaire, logement, politique familiale.

Cette action a, en outre, été rendue inévitable par l'absence quasi totale de possibilités de dialogue et de participation, alors que jeunes, adultes et leurs associations donnaient des preuves multiples de leurs aptitudes à exercer leurs responsabilités, aussi bien par leurs propositions que par leurs réalisations.

En ce qui concerne leur domaine propre, les organismes volontaires d'éducation populaire, de développement culturel et de jeunesse rappellent que l'éducation ne consiste pas essentiellement en un transfert de connaissances ou en la transmission d'un contenu immuable, mais surtout dans la formation d'individus aptes à la transformation nécessaire de la société.

Ils estiment que leurs militants sont des agents de développement des personnes, des groupes et de la société.

Nayant connu, jusqu'à présent, qu'une situation marginale et n'ayant, de la part des Pouvoirs publics, rencontré trop souvent que le mépris ;

Ils expriment une nouvelle fois la certitude que l'évolution sociale et économique n'est pas possible sans éducation, participation, contestation et accession aux responsabilités réelles ;

Et proposent au gouvernement les points suivants, constituant une base minimum de travail :

1. Nécessité d'une éducation globale et permanente qui entraîne la reconnaissance d'un domaine de l'Education populaire et du développement culturel intéressant l'ensemble des activités de chacun (vie personnelle, vie familiale, vie professionnelle, vie sociale, vie politique, vie de loisirs), en vue de permettre aux enfants, aux jeunes et aux adultes de prendre en charge, individuellement et collectivement leurs responsabilités dans la construction de la société. Cet effort est solidaire d'un enseignement renouvelé, comme des universités nouvelles. Il doit être

fondé sur la participation de tous les citoyens. Cette participation s'exprime plus particulièrement dans et par les groupes et associations volontaires.

2. L'éducation populaire et le développement culturel, exigeant que ceux qui les vivent participent à leur mise en œuvre, création à chaque niveau, national, régional et local, d'un organisme spécifique chargé d'examiner, obligatoirement et régulièrement, avec les Pouvoirs publics, les questions éducatives et culturelles, de proposer en temps voulu la politique générale et les budgets relatifs à l'éducation populaire et au développement culturel, et de garantir toute possibilité de contestation. Les associations régleront elles-mêmes leur représentation dans ces divers organismes.

Les problèmes qui se posent à la jeunesse débordent le cadre de l'éducation populaire et du développement culturel : formation professionnelle, emploi... Ils appellent la création d'un Conseil national de la jeunesse, à vocation interministérielle, et exigent, à différents échelons, des structures nouvelles de participation et de gestion qui sont présentées dans un texte distinct.

3. Au niveau des Pouvoirs publics, coordination obligatoire des instances administratives chargées de l'éducation populaire et du développement culturel, sous une seule responsabilité.

4. Dans la mesure où les associations volontaires assurent une mission d'intérêt public, des conventions pluri-annuelles passées entre elles et l'Etat, dans le cadre d'une planification générale, doivent leur assurer sans discrimination un financement public pour leur fonctionnement, la formation et la rémunération de leur personnel, la formation de leurs responsables bénévoles et leurs investissements, sans préjudice des autres modes de financement.

5. Reconnaissance de la dignité de la fonction d'animateur, en particulier par la négociation d'un statut, novateur et souple, de l'animateur professionnel qui tienne compte des particularités de cette profession.

6. Droit, pour les animateurs, au détachement temporaire de l'entreprise, sans rupture de contrat, pour diriger, animer, gérer des activités de loisirs, de culture, de vacances et d'éducation.

7. Action des Pouvoirs publics en faveur des activités d'éducation populaire et du développement culturel, qui doivent avoir priorité sur les activités commerciales, en particulier dans les domaines de l'information et des loisirs.

8. Reconnaissance de la nécessité de la participation des usagers et des associations

éducatives compétentes dans l'étude du programme, de la conception et de la mise en place des installations socio-culturelles et de loisirs.

9. Participation des usagers à la gestion, à la programmation et à l'animation des institutions culturelles publiques.

Droit pour les organisations volontaires d'utiliser les moyens modernes d'information sans que leur soient opposées des exigences commerciales et autres.

10. Les points précédents devront faire l'objet d'une loi-cadre de l'éducation populaire et du développement culturel précisant les droits et les devoirs respectifs des associations volontaires et des Pouvoirs publics, et réglementant le secteur commercial.

### Les associations signataires :

Alpes de lumière, Association culture populaire et sciences sociales, Amitiés sociales, Association des Cœurs Vaillants et Ames Vaillantes de France, Association des jeunes en vacances, Association française centres consultations conjugales, Associations, membres de Cotrav, Association pour la démocratie et l'Education locale et sociale, Avenir et Joie ;

Centre de coopération culturelle et sociale, Centre de culture ouvrière, Centre d'éducation et d'information pour la Communauté européenne, Centres d'entraînement aux Méthodes d'éducation active, Centre de perfectionnement des responsables de groupes, Centre national de formation de cadres de vacances familiales, Centre nautique des Glénans, Centre de vacances de la jeunesse rurale, Châlets internationaux de Haute-Montagne, Comité de coordination des Associations d'échanges internationaux, Comité protestant des Centres de vacances, Conseil français des mouvements de jeunesse, Culture et Vie,

Eclaireuses, Eclaireurs de France, Eclaireurs unionistes de France, Ecole des parents et des éducateurs, Fédération des Centres sociaux de France, Fédération française des Maisons des Jeunes et de la culture, Fédération loisirs et Cultures cinématographiques, Fédération nationale des clubs de loisirs Léolagrange, Fédération nationale des foyers ruraux, Fédération nationale des Maisons familiales de vacances populaires, Fédération sportive et culturelle de France, Fédération sportive et gymnique du travail, Fédération unie des Auberges de jeunesse, Francs et Franches camarades, Groupe de recherche et d'Education pour la promotion, Guides de France, Institut culture et promotion, Jeunes équipes d'éducation populaire, Jeunesse étudiante chrétienne, Jeunesse maritime chrétienne, Jeunesse ouvrière chrétienne féminine ;

Ligue française de l'Enseignement et de l'Education permanente, loisirs jeunes, Mouvement jeunes femmes, Mouvement de Libération ouvrière, Mouvement rural de la Jeunesse chrétienne, Organisation centrale des camps et activités de jeunesse, Peuple et culture, Service populaire de la J.O.C., Scouts de France, Tourisme et Travail, Unions chrétiennes des jeunes gens, Union des Etudiants communistes de France, Union féminine civique et sociale, Union des foyers de jeunes travailleurs, Union française des Centres de vacances et de loisirs, Union de la jeunesse agricole et rurale de France, Union des jeunes filles de France, Union de la jeunesse communiste de France, Union laïque campeurs et randonneurs, Union des Vaillants et Vaillantes, Vacances et familles, Vie Nouvelle.

Liste remise à jour le 1-6-68.

(Suite de la page 24)

ronéoté 448) permettra à nos collègues, aussi bien dans les domaines de la modification des programmes que dans celui de la pédagogie : méthode, moyens d'expression, travail en groupe, formation du citoyen, à la fois de réaliser des expériences avec les élèves et de proposer des modifications de programmes.

Au niveau de la discussion avec les élèves, il importera de faire apparaître le rôle que doivent jouer nos établissements en tant que foyers de culture et la participation qu'ils sont susceptibles de prendre à cet effet dans de nombreux domaines.

La brochure « Formation professionnelle et Enseignement technique » pourra être avantageusement consultée en ce qui concerne les positions générales de notre organisation dans le domaine des structures et des principes.

## Second degré Quelques propositions

Il ne suffit pas de dénoncer l'absence de responsabilités à tous les échelons et l'étouffement des initiatives qu'elle entraîne, les cloisonnements de tous ordres, le système de notation, l'inhibition pédagogique due au carcan des examens, des programmes, des manuels, le respect de l'autorité hiérarchique étouffante, etc., etc. Mais il est temps, après la prise de conscience qui a eu lieu pendant le mois de mai, d'exercer effectivement nos libertés en prenant sur place nos responsabilités.

Dès la fin de cette année scolaire, il est possible d'amorcer une sérieuse réforme de la vie des établissements.

1°) **CONSEILS D'ETABLISSEMENT.** A partir du Conseil Intérieur (régi par des textes de 1939, 44 et 45) on peut créer un Conseil représentatif des diverses catégories de personnel, des élèves et des parents, qui peut se partager les tâches avec des Commissions spécialisées (discipline,

(Communiqué.)

## Comment obtenir la mémoire parfaite dont vous avez besoin

**A**VEZ-VOUS remarqué que certains d'entre nous semblent tout retenir avec facilité, alors que d'autres oublient rapidement ce qu'ils ont lu, ce qu'ils ont vu ou entendu ? D'où cela vient-il ?

Les spécialistes des questions de mémoire sont formels : cela vient du fait que les premiers appliquent (consciemment ou non) une bonne méthode de mémorisation, alors que les autres ne savent pas comment procéder. Autrement dit, une bonne mémoire, ce n'est pas une question de don, c'est une question de méthode. Des milliers d'expériences et de témoignages le prouvent. En suivant la méthode que nous préconisons au Centre d'Études, vous obtiendrez des résultats stupéfiants. Par exemple, vous pourrez, après quelques jours d'entraînement facile, retenir l'ordre des cinquante-deux cartes d'un jeu que l'on effeuille devant vous, ou encore rejouer de mémoire une partie d'échecs.

Naturellement, le but essentiel de la méthode n'est pas de réaliser des prouesses de ce genre, mais de donner une mémoire parfaite dans la vie courante : c'est ainsi qu'elle vous permettra de retenir instantanément le nom des gens avec lesquels vous entrez en contact, les courses ou visites que vous avez à faire (sans agenda), la place où vous rangez les choses, les chiffres, les tarifs, etc.

La même méthode donne des résultats peut-être plus extraordinaires encore lorsqu'il s'agit de la mémoire dans les études. En effet, elle permet d'assimiler, de façon définitive et dans un temps record, des centaines de dates de l'Histoire, des milliers de notions de géographie ou de sciences, l'orthographe, les langues étrangères, etc. Tous les étudiants devraient l'appliquer et il faudrait l'enseigner dans les lycées. L'étude devient alors tellement plus facile !

Si vous voulez avoir plus de détails sur cette remarquable méthode, vous avez certainement intérêt à demander le livret gratuit « Comment acquérir une mémoire prodigieuse ». Il vous suffit d'envoyer votre nom et votre adresse à : Service 46 T, Centre d'Études, 1, avenue Mallarmé, Paris (17<sup>e</sup>). Il sera envoyé gratuitement à tous ceux de nos lecteurs qui ressentent la nécessité d'avoir une mémoire précise et fidèle. Mais faites-le tout de suite, car, actuellement, vous pouvez profiter d'un avantage exceptionnel. (Pour les pays hors d'Europe, joindre trois coupons-réponses).  
J. PETERS.

activités socio-éducatives, pédagogie, vie matérielle, emplois du temps, etc.).

2°) **CONSEILS D'ELEVES.** On peut envisager leur mise en place. Le Conseil des élèves élit et mandatant ses représentants au Conseil d'établissement et disposant d'une salle pour se réunir.

3°) **GESTION DES ETABLISSEMENTS.** Il convient d'abord d'obtenir pour le conseil d'établissement, la possibilité d'un droit de regard et d'orientation sur le budget de fonctionnement. Rechercher par ailleurs, les dispositions à prendre pour lever les obstacles qui se situent au niveau de la réglementation générale.

4°) **Mise en place d'équipes pédagogiques interdisciplinaires** pour le travail autour d'un thème (on peut très bien travailler ainsi pour la fin de l'année). Exemple : Œdipe Roi étudié par le professeur de lettres, et Freud en philo.

5°) Prévoir pour l'an prochain les modalités de fonctionnement du lycée, de l'établissement des emplois du temps, des modes de contrôle des connaissances (composition, notation, etc.).

6°) Examens sérieux des degrés de liberté ou d'oppression actuellement dus aux examens, aux programmes, et aussi aux manuels et aux habitudes. Dès maintenant, il est possible de sortir d'un certain nombre de carcans.

7°) **Inspections :** déterminer les formes suivant lesquelles nous accepterons désormais une inspection (on peut par exemple demander : — qu'un collègue y assiste —, qu'une réunion des spécialistes de la discipline ait lieu avec l'I.G. lors de son passage —, que le rapport et la note d'inspection soient transmis dans un bref délai, etc.).

8°) Faire le point sur les réformes entreprises et les réflexions menées, et les transmettre aux organisations syndicales, dont le pouvoir de négociation face aux autorités sera ainsi renforcé.

En évitant de partir dans des rêveries fumeuses ou anarchisantes, il s'agit de montrer que nous sommes prêts à nous battre pour imposer un fonctionnement démocratique du Service Public, en commençant par imposer un tel fonctionnement à la base, sur le lieu du travail.

Ne pas oublier cette vérité simple : l'enseignement, c'est nous qui le faisons.

C. E. G.

1°) **Etablir l'unité pédagogique :** réunions des professeurs par niveaux (6<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>) et par discipline dans le but de coordonner l'enseignement : contenu, méthodes. Ce travail peut être fait en liaison avec les inspecteurs spécialisés là où ils existent, ou avec l'inspecteur de la circonscription. Dans les C.E.S., la collaboration réelle des professeurs des différentes sections, y compris les classes de transition et classes pratiques, apporte un enrichissement aux uns comme aux autres, par la confrontation des expériences.

2°) **Assurer le soutien culturel des élèves :** l'organisation de leur travail personnel, la préparation de ce travail doit se faire dans le cadre scolaire. On peut pour cela utiliser au maximum les heures « dédoublées », organiser le travail par groupes, créer ou rénover les heures d'études, tout ceci permettant aux élèves de s'exprimer, aux professeurs d'être attentifs aux difficultés individuelles. Il faut renoncer dès maintenant à la pratique des « devoirs à la maison », source d'inégalités entre élèves aidés par leur famille et ceux qui ne le sont pas, ou qui sont logés dans les plus mauvaises conditions.

3°) **Réorganiser la vie à l'intérieur des établissements.** Les C.E.G. sont loin de disposer d'une quelconque autonomie ou liberté. Comment les débarrasser du carcan des lois organiques ? Il doit être possible de former un conseil ou siègeraient le directeur, les professeurs et des représentants de parents et d'élèves, qui pourraient prendre des initiatives sur des points précis : activités culturelles, discipline, organisation de la vie matérielle, emplois du temps, etc.

PARIS, le 7 juin 1968.

### Quelques références S.G.E.N.

- Notre brochure pédagogique : *Positions syndicales de la section C.E.T. du S.G.E.N.*
- Motions du congrès de Mulhouse de la Commission socio-pédagogique et motion action pédagogique du deuxième degré.
- Un document de travail : *pour une réforme de l'établissement scolaire* (novembre 1966) et l'année scolaire.
- *L'École que nous voulons* (section académique de Rouen, 22 mai 1968).

Envoyez vos comptes rendus de réalisations concrètes à S.G.E.N. action pédagogique, 5, rue Mayran, Paris (9<sup>e</sup>), ce qui nous permettra de les signaler dans « S.U. » afin que d'autres camarades puissent s'en inspirer.

(Suite de la page 2)

particulièrement au cours des journées où semblait se poser le problème de la succession à assurer à un pouvoir qui n'arrivait plus apparemment à tenir en main l'appareil de l'Etat. L'initiative prise par le secrétaire général de la C.F.D.T., le 29 mai, de faire appel à Mendès-France ne peut évidemment être comprise que située dans le contexte politique et social de l'heure; les quelques critiques enregistrées à l'égard de cette initiative traduisaient, généralement, la préoccupation légitime de ne pas laisser remettre en question la règle de l'indépendance syndicale...

Nous croyons pouvoir affirmer que cette règle continuera à être respectée par la C.F.D.T., quelle que soit la situation politique à venir.

### Un capital de sympathies à sauvegarder

Il est indéniable que l'action de la C.F.D.T., en cette période de crise, a trouvé une plus large compréhension auprès de tous ceux qui jugeaient que le moment était venu d'arracher au pouvoir et au patronat des réformes fondamentales allant vers une prise de responsabilités directe des travailleurs, enseignants et étudiants là où se trouvent engagés leurs conditions de vie et leur avenir. Nous n'avons pas le droit de décevoir ces camarades. Il nous faut donc continuer la lutte, à tous les niveaux, pour imposer des transformations durables qui soient de nature à nous rapprocher sensiblement de cette société d'hommes libres et responsables que la C.F.D.T. s'est fixée comme but essentiel de son action.

(1) Ces éléments n'ont évidemment pas pu être fournis pendant les grèves qui limitaient, considérablement, nos moyens d'information traditionnels.

(2) La C.F.D.T. a maintenu avec l'U.N.E.F. des contacts très fréquents pour souligner sa volonté d'appuyer, avec le S.G.E.N., une réforme démocratique de l'Université et pour manifester son souci d'œuvrer avec tout le syndicalisme étudiant au développement du pouvoir syndical dans le monde du travail comme dans celui de l'Université.

(3) Cf. relevé des conclusions des diverses négociations, p. 8 et 18.

### Caisse de grève

La Caisse de grève du S.G.E.N. fonctionnera à l'occasion de ces journées de grève suivant des modalités qui vous seront communiquées ultérieurement.

Nous rappelons que cette Caisse concerne les personnels non enseignants classés à un indice égal ou inférieur à 182 nouveau.

R. PANIER.

La grève a été longue et dure pour nombre de travailleurs

dont les ressources habituelles sont bien inférieures à celles des enseignants.

Les caisses de grève et les caisses de solidarité C.F.D.T. sont « vivement sollicitées ».

Aidez-les en versant au moins un journée de traitement à

S.G.E.N. Solidarité  
C.C.P. PARIS 87.76.95  
Mention : solidarité C.F.D.T.

# Délivrez-vous de cette timidité néfaste qui vous empêche de devenir un "crack"

Imaginez à quel point votre situation serait plus enviable et votre réussite plus facile si vous n'étiez pas affligé de cette maladie physique qui paralyse toutes vos facultés !

Aujourd'hui des moyens scientifiques rigoureusement expérimentés, vous aideront à "sortir de l'ornière" et à gravir rapidement les échelons du succès. C'est ainsi qu'un petit livre, traduit dans toutes les langues, et diffusé gratuitement, vous initie à la méthode la plus efficace du monde : la Méthode Borg. Mais lisez plus avant !

## TIMIDES, QUE RESSENTEZ-VOUS ?

Vous vivez repliés sur vous-mêmes et vous craignez de vous extérioriser. Vous restez muets et gauches alors que vous auriez beaucoup de choses intéressantes à dire et à faire. En société, vous manquez de personnalité: vous n'apportez rien à personne et on ne vous fréquente que par politesse ou par intérêt. Chez vous vous renoncez à prendre les décisions opportunes qui sont le fait des vrais chefs de famille. En amour, dans les affaires, vous ne possédez pas cette puissance de persuasion qui force la décision des partenaires les plus entêtés. En un mot, vous vous laissez porter par les événements au lieu de les dominer et votre vie stagne comme un lac d'eau dormante où il ne se passe jamais rien.



Le docteur Louis Long, professeur agrégé de mathématiques, docteur ès sciences mathématiques, témoigne de la supériorité de la méthode Borg: "L'idée GEMIALE de M. Borg, en composant ses VINGT LECONS DE CULTURE PSYCHIQUE, est de développer la personnalité mentale en partant de l'état PHYSIQUE et de la confiance en soi. Par là, il galvanise l'imagination créatrice, mère, de la DECOUVERTE, la mémoire, la volonté, balaie les névroses, dont la plus néfaste est la timidité".

d'esprit particulière qui vous aide à gagner de l'argent. Devenez celui qui s'élève au-dessus du commun des mortels. Précisément Borg fera de vous ce nouvel homme, comme il en existe cependant beaucoup et que, dans votre for intérieur vous ne cessiez d'admirer. Réussir c'est plus facile que vous ne le pensez! Il suffit de vous éduquer à tirer le parti optimum des facultés qui sont en vous... De tout cela Borg se charge à coup sûr. Il tient à votre disposition des milliers de témoignages.

## POURQUOI CETTE NOTORIÉTÉ DE LA MÉTHODE BORG ?

C'est assurément la plus ancienne, diffusée depuis plus d'un demi-siècle par Aubanel, l'éditeur de la Culture Humaine. C'est encore celle qui fut le mieux expérimentée sur le plus grand nombre d'individus. C'est enfin la plus rapidement efficace car elle a le mérite de traiter individuellement chaque cas de timidité.

## UN LIVRE GRATUIT

Borg sait qu'il est en mesure de résoudre votre problème personnel. 350.000 personnes (avocats, médecins, dignitaires du clergé, commerçants, industriels, fonctionnaires, ouvriers, employés) ont pu apprécier les bienfaits qu'il n'a jamais cessé de prodiguer. Borg vous offre gratuitement son livre-initiation, qui vous permettra de devenir un "crack". Saisissez au vol cette chance qui vous est offerte et découpez le bon ci-dessous pour recevoir gratuitement "Les lois éternelles du succès", un livre éternel qui déterminera votre réussite.

## QU'ATTENDEZ-VOUS DE LA VIE ?

Du bonheur, un équilibre sentimental, de la richesse matérielle, de la considération, une solide harmonie dans votre foyer, une vie sociale exaltante. Vous entendez vivre intensément et ressentir des joies fortes. Borg vous apporte ce merveilleux secret de vie grâce à une technique inédite et éprouvée, adaptée à votre cas particulier.

## PROFITEZ LARGEMENT DES BIENS DE CETTE TERRE

Acquérez la maîtrise, l'assurance, le goût de l'entreprise, cette forme

## MÉTHODE BORG

### BON GRATUIT

à découper ou à recopier et à adresser à :

Borg, chez AUBANEL, 8, place Saint-Pierre, Avignon, pour recevoir gratuitement et discrètement « Les Lois éternelles du Succès ».

NOM.....  
ADRESSE.....  
AGE..... PROFESSION.....

# Continuer dans le travail ce qu'on a commencé dans la grève

### Pendant la grève

Un mouvement profond de réflexion pédagogique a soulevé instituteurs, professeurs et élèves du second degré et des C.E.T., étudiants et professeurs du Supérieur durant ces dernières semaines de grève. En maints endroits des camarades du S.G.E.N. sont intervenus dans des assemblées et comités avec tout le poids des études ou des propositions précises élaborées par notre syndicat depuis des années.

Certes, depuis longtemps, des collègues du S.G.E.N. — ou d'autres organisations syndicales ou pédagogiques — avaient mené dans leur établissement des expériences, mais dans l'isolement, l'indifférence sinon l'hostilité des collègues et contre les structures existantes.

### Des réalisations concrètes dès la reprise du travail

Après le travail de réflexion énorme réalisé pendant ces jours de grève, compte tenu des engagements que contient le relevé des conclusions mais aussi des résistances politiques, techniques ou syndicales, il faut amorcer des transformations concrètes dès la reprise du travail.

Il faut dans chaque établissement, dans chaque classe, dans chaque cours, marquer d'une manière ou d'une autre, mais dans les faits, le début du renouvellement profond des structures, des méthodes et du contenu même de l'enseignement. A cet égard, trois grands principes peuvent être ici rappelés, étant entendu que nous nous référerons à des études déjà entreprises par le S.G.E.N. mais qui sont à poursuivre constamment :

— autonomie de gestion (dont les dimensions et les limites sont à définir dans le cadre du service public de l'Education nationale).

— autonomie des équipes pédagogiques des maîtres (par rapport à des programmes, à l'inspection, aux examens et concours, éléments qui sont eux-mêmes à redéfinir autour des thèmes généraux, de manière à permettre une équivalence générale dans le cadre national de l'enseignement).

— modification de la relation enseignant-élève.

### Des équipes d'action pédagogique

Constituez avec les collègues du S.G.E.N. et des autres organisations syndicales et mouvements pédagogiques des équipes d'action pédagogiques intersyndicales. Elles pourront être uniquement S.G.E.N. lorsque l'unité d'action ne sera pas possible mais elles doivent être ouvertes dans leur principe à une unité d'action syndicale concertée. Elles assureront les liaisons nécessaires avec les chefs d'établissement, le personnel d'administration et les inspecteurs favorables à cette action pédagogique.

Informez sans relâche les collègues réticents ou sans informations précises (certains établissements ont déjà réalisé pour eux un document d'ensemble exposant le travail de réflexion effectué durant les jours de grève). Créez ou maintenez les liaisons nécessaires avec les associations de parents, les mouvements pédagogiques, les associations de jeunesse et d'éducation populaire et, évidemment, avec le S.G.E.N. que vous tiendrez au courant de vos réalisations concrètes.

### Conflits possibles et perspectives

Il apparaîtra à tous que cette action pédagogique constitue une nouvelle dimension de l'action commencée dans la grève mais qu'elle sera encore plus difficile et délicate à mener. Les conflits ne manqueront pas de survenir soit avec certains collègues, soit avec les représentants de l'administration, chefs d'établissement et inspecteurs notamment. L'action pédagogique devra être assez énergique pour ne pas céder sur les réalisations pratiques et employer les moyens adéquats (discussions mais aussi, le cas échéant, manifestations diverses).

Mais il est évident que les principes d'action générale du S.G.E.N. devront ne pas être perdus de vue : prépondérance de l'organisation syndicale, intérêt du service public que nous voulons transformer, perspectives de démocratie politique, économique et sociale que nous voulons construire.

### Au plan national

Le Bureau national chargera une équipe nationale de quelques membres de suivre spécialement cette action pédagogique et dans toute la mesure du possible de vous fournir la documentation nécessaire directement ou indirectement et au moins les références. Dans l'immédiat nous vous proposons à titre d'exemple des réalisations qui peuvent être amorcées dès la reprise du travail.

### En guise de conclusion

L'important est de montrer à l'opinion et au gouvernement, la volonté des enseignants de ne pas reprendre leur travail **comme avant**. Par votre pression pédagogique, vous garantirez pour votre part, la portée des engagements pris dans le relevé des conclusions. Vous hâterez ainsi l'élaboration par les commissions et la prise par les pouvoirs publics des décisions nécessaires : lois, décrets ou règlements. Après la période exaltante et nécessaire des dernières semaines, voici l'heure de vérité et du début des réalisations pratiques. Il nous faut être au rendez-vous et maintenir la pression jusqu'aux décisions légales.

## Premier degré

1.) Poursuivre et développer le travail de recherche pédagogique au niveau de l'école ou du groupe d'écoles pour engager un processus de formation permanente et une réforme du contenu et des méthodes d'enseignement sur la base des projets de l'Institut pédagogique national et des orientations du S.G.E.N. (français - cours préparatoire).

On peut rappeler à ce sujet que la circulaire du 15 janvier 1958 donne au conseil des maîtres une large compétence dans le domaine pédagogique : « emploi du temps, application et adaptation des programmes, choix de livres, étude des méthodes et procédés d'enseignements ».

2.) Obtenir au niveau local ou départemental la libération du samedi après-midi pour permettre à l'équipe pédagogique de fonctionner rapidement sans surcharge horaire pour les maîtres.

3.) Agir auprès des Inspecteurs pour les associer au travail de réforme pédagogique et faire en sorte qu'ils deviennent principalement animateurs et conseillers.

4.) Intervenir dans le même sens auprès des directeurs et professeurs d'écoles normales en rappelant les positions du S.G.E.N. de ces établissements.

5.) Entreprendre une information systématique de l'opi-

nion publique, notamment en multipliant les contacts avec les parents pour les renseigner sur nos difficultés, nos problèmes et nos objectifs.

## C. E. T.

Dans les C.E.T. la poursuite du travail de réflexion et d'animation pourra être utilement menée dans plusieurs directions.

C'est ainsi que le problème de la technicisation de l'enseignement général pourra faire l'objet de colloques basés sur l'étude de Falga parue dans « S. U. » numéro 433 « la professionnalisation du second cycle ».

La proposition de contrat de techniciens, parue dans le même numéro et reprise dans le supplément ronéoté 453 fournira une base de travail visant à une nouvelle conception du rôle des professeurs techniques. Dans cette même optique, la définition de fonction du P.T.A. issue du congrès de Mulhouse (« S. U. », numéro 460) complètera utilement cette proposition.

En ce qui concerne les enseignements généraux, scientifiques et littéraires, ainsi que les enseignements techniques théoriques, l'étude « subir ou dominer » (supplément

(Suite page 22)